



COMMISSION DES FORETS D'AFRIQUE CENTRALE
(COMIFAC)

Secrétariat Exécutif

**OPERATIONNALISATION
DU PLAN DE CONVERGENCE
DE LA COMIFAC
PLAN D'OPERATIONS 2006-2008**

**Fiches opérationnelles
sous-régionales**

Document de travail

Version du 14 mars 2006

Introduction

Le plan de convergence (PC) de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) a pour objet de définir les axes prioritaires d'intervention en matière de gestion forestière et de conservation à l'échelle des dix pays membres (Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sao-Tomé et Príncipe, et Tchad) avec des actions sous-régionales, des actions transfrontalières et des actions nationales.

La première version de ce plan a vu le jour en octobre et a été approuvée par le Conseil des Ministres de la COMIFAC en décembre 2000 à Yaoundé.

Pour faciliter sa mise en œuvre, notamment en permettant une lecture plus opérationnelle des actions proposées tant au plan régional qu'au niveau de chaque Etat membre, un premier plan d'opérationnalisation 2002-2005 a été préparé à Brazzaville en septembre 2001.

En juillet 2003, un bilan intermédiaire a été réalisé avec l'ensemble des points focaux de la COMIFAC qui a conduit à certains ajustements en 2004 sous la coordination du secrétariat exécutif. Un bilan général a ensuite été réalisé au second semestre 2005 en associant les points focaux et les acteurs nationaux à l'occasion de la préparation des fiches nationales pour la définition du plan d'opérationnalisation 2006-2008.

Lors du Sommet des Chefs d'Etat de février 2005 à Brazzaville, le plan de convergence a été renforcé dans son rôle de cadre global d'organisation des actions de gestion forestière et de conservation de l'espace COMIFAC. Ce Plan de convergence est la traduction concrète de la volonté des Etats signataires d'atteindre des objectifs communs selon les dix axes stratégiques.

Les Chefs d'Etat ont en effet, à cette occasion, renouvelé leur attachement à la promotion d'une gestion forestière concertée, à la fois dans leurs pays respectifs et au niveau plus global du massif forestier du Bassin du Congo qui constitue un patrimoine commun.

A travers cette forte impulsion au processus de concertation, les Etats se sont formellement engagés à mettre en œuvre le Plan de Convergence, tant par le biais d'actions sous-régionales qu'au travers des composantes nationales.

Le plan de convergence est de ce fait reconnu par l'ensemble des partenaires nationaux et internationaux comme le document de référence pour orienter leurs actions, leurs financements, ou leurs activités en général. La cohérence des interventions des différents partenaires du secteur forêt-environnement doit s'en trouver renforcer à l'échelle de la sous-région.

C'est dans cet esprit de cohérence, et afin de permettre à chacun des partenaires de se positionner dans ce cadre de coopération que le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC met à leur disposition ce plan d'opérations sous-régionales 2006-2008. Ce document de travail regroupe l'ensemble des fiches opérationnelles, lesquelles définissent pour chaque stratégie et ses composantes les activités qui doivent être conduites au niveau sous-régional.

Pour renforcer la cohérence des activités sous-régionales avec celles conduites au niveau des Etats membres, ce document sera prochainement complété par des fiches nationales actuellement en cours de validation.

SOMMAIRE

Introduction	2
SOMMAIRE	3
Chapitre 1	5
Chapitre 2	20
Chapitre 3	26
Chapitre 4	36
Chapitre 5	49
Chapitre 6	70
Chapitre 7	76
Chapitre 8	89
Chapitre 9	96
Chapitre 10	106

AXE STRATEGIQUE 1 / CHAPITRE 1

Harmonisation des politiques forestières et fiscales

Plan d'opérations du Plan de Convergence de la COMIFAC 2006-2008

Chapitre 1

N°	Axe stratégique	Finalité	Indicateur d'impact en 2015	Hypothèse
1	Harmonisation des politiques forestières et fiscales	Disposer d'un cadre politique et fiscal cohérent assurant une gestion durable des forêts dans la sous région	<ul style="list-style-type: none"> Les pays d'Afrique centrale disposent des conditions-cadres d'intervention en milieu forestier similaires, incitatifs, qui garantissent une gestion durable des ressources forestières 	La prise en compte des priorités nationales et des propositions du FNUF concernant les programmes forestiers nationaux
	Composantes	Objectifs	Indicateur de résultat pour 2008	Hypothèse
1.1	Conventions internationales	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer l'image des pays d'Afrique Centrale en matière de gestion et de conservation des ressources forestières <i>Bénéficiaire des avantages liés aux conventions internationales ;</i> 	<ul style="list-style-type: none"> <i>80% des Conventions sont signées et ratifiées par tous les pays membres de la COMIFAC ;</i> Les rapports <i>périodiques</i> de mise en œuvre des conventions internationales sont systématiquement publiés ; <i>80% des pays de la COMIFAC sont éligibles aux mécanismes financiers globaux.</i> 	Développement d'une volonté de vision commune réelle à l'échelle sous-régionale
1.2	Mise en cohérence des politiques forestières	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter la pertinence et la capacité de mise en œuvre concertée des politiques de gestion durable des ressources forestières dans la sous région 	<ul style="list-style-type: none"> Des directives sous-régionales d'intervention en milieu forestier sont disponibles 	La capitalisation des leçons apprises au niveau du suivi-évaluation des modèles d'intervention en milieu forestier
1.3	Harmonisation des fiscalités	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la compétitivité de la filière forestière ; Eviter les distorsions fiscales dans la sous-région 	<ul style="list-style-type: none"> Un document guide qui récapitule les fiscalités « harmonisables » ; Un % de la pratique du Les propositions sur la fiscalité harmonisée sont disponibles 	Evolution du cadre réglementaire en impliquant tous les acteurs, notamment le secteur privé

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 1.1.1
Axe stratégique	Harmonisation des politiques forestières et fiscales	
Composante	Conventions internationales	
Activité convergente sous-régionale	Signer et ratifier les conventions internationales	

Contexte et problématique : De nombreuses conventions ont été mises en place pour régir la gestion de l'environnement et des ressources naturelles au niveau mondial. La majorité des Etats de la sous-région ont signé et/ou ratifié la plupart de ces conventions, mais certains ne l'ont pas encore fait. Cette situation constitue un handicap à la coopération sous-régionale et internationale et freine le processus d'harmonisation des politiques forestières en Afrique Centrale.

Objectif sous-régional de l'activité : Améliorer l'image de l'Afrique Centrale, faciliter la coopération sous régionale et permettre de bénéficier des avantages liés à ces conventions.

Indicateur/résultat attendu en 2008 : Tous les pays membres ont ratifié toutes les conventions internationales susmentionnées.

Principales étapes nationales à franchir: Signer et ratifier les conventions et accords suivants : Traité de la COMIFAC/ Accords OCFSA et ADIE/Convention sur la biodiversité/ Convention sur les changements climatiques/ Convention sur la désertification/ Convention de RAMSAR sur les zones humides/ Convention internationale sur le commerce des espèces de la flore et de la faune menacée CITES/Accord international sur les bois tropicaux/ Accord de partenariat ACP/ UE/ Accords de L'OMC/ Initiative sur les ressources phylogénétiques et la biosécurité

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Faire l'état des lieux et publier les conventions signées et/ou ratifiées par pays ;
- Sensibiliser les Gouvernements sur la nécessité de signer les conventions;
- Sensibiliser les Parlements sur la nécessité de ratifier les conventions.

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Rapport de l'état des lieux des conventions signées/ratifiées par pays
2007	Rapport de l'état des lieux des conventions signées/ratifiées par pays
2008	Rapport de l'état des lieux des conventions signées/ratifiées par pays

Responsable principal de l'exécution: SE/COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 5 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
Secrétariats des conventions concernées		
Les autres institutions sous-régionales (CEFDHAC, OCFSA, RAPAC, ADIE)	Expertise technique à mettre à la disposition du SE	
CARPE		Financement

Observations : Le Traité instituant la COMIFAC fait partie des conventions signées et non encore ratifiées. Cette ratification constitue généralement un préalable à l'appui des partenaires internationaux.

NB : Prendre également en considération la Convention d'Alger (Convention Africaine pour la conservation de la nature et des ressources naturelles), la Convention sur le patrimoine mondial naturel et culturel, la Convention 169 de L'OIT sur les peuples indigènes et tribaux, et autres, ...

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 1.1.2
Axe stratégique	Harmonisation des politiques forestières et fiscales	
Composante	Conventions internationales	
Activité convergente sous-régionale	Mettre en œuvre les conventions ratifiées et les accords signés	

Contexte et problématique : La plupart des conventions signées et ratifiées par les Etats de la sous-région sont insuffisamment mises en oeuvre. Ceci est dû à une mauvaise compréhension de l'intérêt et des modalités de leur mise en œuvre, au manque de volonté politique, au manque de technicité, au manque de moyens financiers.

Objectif sous-régional de l'activité : Intégrer les concepts issus des conventions internationales dans les politiques et les planifications forestières des Etats membres.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Les plans d'actions nationaux et sous-régionaux, et autres stratégies liés à la mise en œuvre des conventions internationales sont adoptés;
- Les dispositions des conventions sont reprises dans les lois et règlements des pays.

Principales étapes nationales à franchir: Elaborer et valider une stratégie nationale et un plan d'action sur la diversité biologique (SNPA-DB)/ Elaborer et mettre en œuvre un programme national de gestion de l'environnement (PNGE ou PAE)/ Mobiliser les financements nécessaires à leur mise en œuvre/ Mettre en œuvre les projets relatifs à l'initiative NEPAD/ AFLEG/ PFBC/ Programme de gestion et de contrôle des ressources génétiques.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Faire un état des lieux/Evaluer la situation de mise en œuvre des conventions en Afrique Centrale ;
- Sensibiliser les responsables politiques/décideurs des Etats et leurs partenaires sur la nécessité de mettre en œuvre des accords signés et conventions ratifiées ;
- Mettre en place des groupes thématiques de travail multi-acteurs/organes appropriés pour des conventions/accords (par ex. AFLEG, CDD, CLD, CBD, etc.) sur leur mise en œuvre ;
- Appuyer les Etats dans le processus d'élaboration de leurs plans nationaux et stratégies de mise en œuvre des conventions.

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Rapport sur l'état des lieux des conventions et plan d'action défini
2007	Un projet de déclaration commune de l'Afrique Centrale est préparé pour chacune des conventions internationales et autres débats et accords
2008	Tous les plans d'actions nationaux et stratégies sont validés

Responsable principal de l'exécution: SE/COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 120 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
WWF-CARPO	Consultant : 12 h/m	
RAPAC	Consultant : 2 h/m	
Autres institutions sous-régionales (CEFDHAC, OCFSA, RAPAC, ADIE)	Expertise technique à mettre à la disposition du SE	
CARPE		Financement

Observations : Le projet FAO (2005-2008) devra être mis à contribution pour la sensibilisation des pays. En pratique, cette activité 1.1.2. peut être conduite conjointement avec l'activité 1.1.3. avec la mobilisation d'un même consultant pour conduire les deux processus et le concours d'un consultant RAPAC/UE pour ce qui concerne les conventions sur la biodiversité.

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 1.1.3
Axe stratégique	Harmonisation des politiques forestières et fiscales	
Composante	Conventions internationales	
Activité convergente sous-régionale	Faire le bilan sous-régional de la mise en œuvre des accords et conventions ratifiés.	

Contexte et problématique : La mise en œuvre des accords et conventions est un processus de longue haleine dont l'impact est difficilement appréciable, d'où l'intérêt d'engager des évaluations périodiques en vue des réajustements nécessaires à l'intégration de nouvelles données.

Objectif sous-régional de l'activité : Procéder aux réajustements périodiques nécessaires afin d'améliorer la mise en œuvre de ces conventions dans la sous-région.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Plans d'actions nationaux et stratégies nationales régulièrement actualisés sur la base des recommandations des évaluations.

Principales étapes nationales à franchir: Faire un point national de l'état de mise en œuvre de chacune des conventions suivantes : biodiversité, changements climatiques, RAMSAR, CITES et des initiatives NEPAD, AFLEG, PFBC, ressources génétiques, etc. / Organiser une concertation nationale sur la problématique de la mise en œuvre des accords et conventions et communiquer les résultats à la COMIFAC.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Faire l'état des lieux/Evaluer des systèmes et résultats d'évaluation de la mise en œuvre des conventions dans la sous-région ;
- Réunir les points focaux des différentes conventions de la sous-région ;
- Développer une approche sous-régionale de suivi-évaluation en collaboration avec les secrétariats des différentes conventions;

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Rapport d'état des lieux disponible
2007	La réunion de concertation des points focaux est réalisée
2008	Une approche sous-régionale de suivi-évaluation est approuvée

Responsable principal de l'exécution: **SE/COMIFAC**

Estimation des coûts au niveau sous-régional: **30 M Fcfa**

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
FAO		
Autres institutions sous-régionales (RAPAC)	Expertise technique à mettre à la disposition du SE	
CIFOR	Expertise technique	
CARPE		Financement

Observations : En pratique, cette activité 1.1.3. peut être conduite conjointement avec l'activité 1.1.2. avec la mobilisation d'un même consultant pour conduire les deux processus et le concours d'un consultant RAPAC/UE pour ce qui concerne les conventions sur la biodiversité.

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 1.2.1
Axe stratégique	Harmonisation des politiques forestières et fiscales	
Composante	Mise en cohérence des politiques forestières entre elles et les politiques forestières avec les autres politiques sectorielles.	
Activité convergente sous-régionale	Faire l'état des lieux et l'analyse comparée des politiques, législations, institutions et normes nationales de gestion durable des ressources forestières et la situation en rapport avec les conventions internationales et les autres politiques sectorielles.	

Contexte et problématique : Depuis la dernière décennie, la majorité des pays de la sous-région ont adopté de nouvelles législations forestières qui présentent de nombreux points communs. Pour promouvoir une coopération sous-régionale au plan forestier, il est nécessaire de faire un état des lieux et une analyse comparée des instruments juridico-normatifs de gestion forestière et d'harmoniser les différentes politiques nationales entre elles.

Objectif sous-régional de l'activité : Connaître les points de convergence et les points de divergence devant servir de base à l'harmonisation des politiques forestières dans la sous-région.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Les points pertinents devant servir de base à l'harmonisation sont identifiés.

Principales étapes nationales à franchir: Chaque pays communique à la COMIFAC l'ensemble des textes, règlements, directives et autres documents pertinents pour permettre l'analyse comparée des politiques nationales / Réaliser les études nationales de base.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Etat des lieux de la mise en œuvre des instruments de politiques forestières dans les Etats ;
- Analyse comparative sous-régionale sur la base des rapports nationaux, incluant l'identification des contraintes au développement forestier et des activités socioéconomiques ;
- Incitation des Etats à mettre leurs textes juridico-normatifs en ligne sur Internet, notamment en matière d'études d'impact environnemental ;

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Rapport d'état des lieux et analyse comparative disponible
2007	Les textes juridico-normatifs sont disponibles au niveau de la COMIFAC
2008	Les textes juridico-normatifs des Etats membres sont en ligne

Responsable principal de l'exécution: **SE/COMIFAC**

Estimation des coûts au niveau sous-régional: **15 M Fcfa**

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
FAO		
France		

Observations : .

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 1.2.2
Axe stratégique	Harmonisation des politiques forestières et fiscales	
Composante	Mise en cohérence des politiques forestières entre elles et les politiques forestières avec les autres politiques sectorielles.	
Activité convergente sous-régionale	Organiser une concertation sous-régionale sur les politiques et législations forestières.	

Contexte et problématique : La gestion forestière nécessite aujourd'hui une participation active de tous les acteurs. Au terme du processus d'analyse comparative des politiques, il est nécessaire de recueillir les avis des uns et des autres afin que le consensus soit dégagé.

Objectif sous-régional de l'activité : Parvenir à un consensus sur le processus d'harmonisation des politiques forestières.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Les éléments pertinents ainsi que la démarche relative au processus d'harmonisation sont connus et consignés dans un rapport.

Principales étapes nationales à franchir: Mobiliser les financements / identifier les acteurs au niveau national.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Réunions thématiques (PCI de gestion durable, FLEGT/AFLEG, etc.) des experts et par catégories d'acteurs (administration, société civile, partenaires au développement, opérateurs économiques, recherche/formation, etc.);
- Synthèse des propositions sous forme de projets de textes de consensus thématiques ;
- Forum sous-régional de concertation sur les projets de textes de consensus thématiques.

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Rapport du Forum sous-régional sur les concertations préliminaires
2007	Rapports des réunions thématiques comprenant les projets de textes de consensus
2008	Rapport du Forum sous-régional proposant un consensus/thème

Responsable principal de l'exécution: SE / COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 150 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
FAO		
France		
RAPAC/UE		

Observations : Dans le cadre de son projet d'appui, la FAO s'est engagée sur le financement du Forum Sous-Régional de 2006. RAPAC a prévu une contribution budgétaire pour cette activité sur financement UE.

Tenir compte des différentes organisations régionales auxquelles font également partie certains pays membres de la COMIFAC (CEEAC, CEPGL, SADEC)

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 1.2.3
Axe stratégique	Harmonisation des politiques forestières et fiscales	
Composante	Mise en cohérence des politiques forestières entre elles et les politiques forestières avec les autres politiques sectorielles.	
Activité convergente sous-régionale	Développer et mettre en place des programmes nationaux de développement forestier intégrant les orientations du plan de convergence	

Contexte et problématique : Plusieurs pays de la sous-région se sont déjà engagés dans le processus d'élaboration de leurs cadres de planification nationaux (PSFE, PNAF, etc.). Il importe maintenant que tous les pays se dotent rapidement de programmes du même type pour consolider la mise en œuvre des composantes nationales du plan de convergence sous-régional, intégrant les spécificités nationales, afin de disposer d'un cadre global de planification et de gestion des ressources forestières.

Objectif sous-régional de l'activité : Permettre à tous les pays de l'espace COMIFAC de se doter d'un cadre de planification forestière intégrant les orientations du plan de convergence.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Au moins 2/3 des pays de l'espace COMIFAC disposent d'un cadre de planification forestière.

Principales étapes nationales à franchir: Mettre en place dans chaque pays une équipe nationale de planification / Mobiliser les ressources nécessaires / Etablir le bilan diagnostic du secteur national / Procéder à l'exercice national de planification / Valider le plan sectoriel forestier dans le cadre d'un forum national.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Missions de sensibilisation sur la nécessité d'élaborer des cadres nationaux de planification forestière ;
- Préparation d'un canevas d'élaboration de cadre national de planification forestière à proposer au Etats devant s'engager dans le processus de planification nationale
- Missions d'échanges d'expériences entre pays sur les processus de planification nationale ;

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	La tournée de sensibilisation est terminée
2007	Le canevas de planification forestière est élaboré et distribué
2007	Plusieurs missions d'échanges d'expériences sont réalisées et les processus de planification sont engagés
2008	Plusieurs nouveaux cadres de planification forestière sont disponibles

Responsable principal de l'exécution: SE / COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 50 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
France		

Observations : .

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 1.2.4.
Axe stratégique	Harmonisation des politiques forestières et fiscales	
Composante	Mise en cohérence des politiques forestières entre elles et les politiques forestières avec les autres politiques sectorielles	
Activité convergente sous-régionale	Doter le personnel technique forestier d'un statut particulier (paramilitaire) dans les Etats de la sous-région.	

Contexte et problématique : La gestion forestière nécessite un suivi et un contrôle permanent par des agents assermentés chargés entre autres de la recherche, constatation et répression des infractions relatives aux activités de ce secteur. Un certain nombre de pays, dans leurs instruments réglementaires ont prévu des dispositions donnant à leur personnel un statut particulier qui malheureusement ne sont toujours pas appliquées.

En perspective de la mise en place d'un système de contrôle de l'exploitation illicite des ressources forestières et de lutte contre le braconnage, ainsi que l'application du processus AFLEG, il est nécessaire que l'ensemble du personnel technique forestier et faune de l'espace COMIFAC soit doté d'un statut particulier.

Objectif sous-régional de l'activité : Permettre aux personnels techniques forestiers d'être doté d'un statut particulier.

Indicateur/résultat attendu en 2008 : Textes régissant le statut du personnel technique forestier promulgués et/ou mis en application dans tous les pays de l'espace COMIFAC.

Principales étapes nationales à franchir : Elaborer et faire signer les textes portant création d'un statut paramilitaire pour les agents forestiers et adoption d'un code d'éthique / Compléter les équipements des agents (uniformes, rangers, insignes, armes, radios, etc.) / Sélectionner les agents, mobiliser les financements et organiser des stages de formation et/ou recyclages paramilitaires au sein des armées nationales.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Faire partager aux pays de l'espace COMIFAC les expériences similaires connues ailleurs ;
- Développer un document cadre précisant le statut type d'un agent forestier ;
- Faire adopter une résolution par laquelle les Ministres s'engagent à donner une impulsion forte pour la mise en œuvre de cette activité.

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Rapports des missions d'étude et d'échanges d'expériences
2007	Projet de statut type disponible
2007	Atelier de discussion et de finalisation du projet de statut type des agents
2008	Le Conseil des Ministres adopte le projet de statut type des agents forestiers

Responsable principal de l'exécution: SE / COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 50 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers

Observations : .

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 1.2.5
Axe stratégique	Harmonisation des politiques forestières et fiscales	
Composante	Mise en cohérence des politiques forestières entre elles et les politiques forestières avec les autres politiques sectorielles	
Activité convergente sous-régionale	Inscrire le secteur forestier comme prioritaire au même titre que la santé et l'éducation.	

Contexte et problématique : Le secteur forestier joue aujourd'hui un rôle clé dans le développement économique et social de la plupart des pays de la sous-région et présente des enjeux écologiques certains. Toutefois, il ne reçoit pas toute l'attention politique qui lui revient et de ce fait, peu de financements conséquents lui sont octroyés pour garantir la conservation et la gestion durable, ainsi que sa contribution à la lutte contre la pauvreté. Aussi est-il urgent d'inscrire le secteur forestier au même titre que l'éducation et la santé dans la stratégie nationale de réduction de la pauvreté.

Objectif sous-régional de l'activité : Permettre au secteur forestier d'accroître sa contribution au processus de développement économique et social.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Les budgets alloués au développement du secteur forestier sont sensiblement accrus.
- Les documents nationaux de stratégie de réduction de la pauvreté intègrent un volet forestier.

Principales étapes nationales à franchir: Préparer un texte réglementaire instituant le secteur forestier comme secteur national prioritaire / Faire adopter le texte par le gouvernement et l'assemblée nationale / Mobiliser et sensibiliser les partenaires nationaux et internationaux sur cette cause.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Faire adopter par le Conseil une résolution qui engage les Ministres à sensibiliser leurs gouvernements respectifs en vue du repositionnement du secteur forestier.

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Résolution du Conseil des Ministres

Responsable principal de l'exécution: SE / COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: sans coût spécifique

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers

Observations : Le repositionnement du secteur forestier est un acte politique. Aussi, a-t-on jugé que les Ministres se donnent un mot d'ordre à travers une résolution pour sensibiliser leurs gouvernements respectifs à prendre des mesures concrètes à faire de ce secteur une priorité au même titre que la santé et l'éducation.

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 1.2.6.
Axe stratégique	Harmonisation des politiques forestières et fiscales	
Composante	Mise en cohérence des politiques forestières entre elles et les politiques forestières avec les autres politiques sectorielles	
Activité convergente sous-régionale	Renforcer les effectifs des personnels techniques dans le secteur forestier.	

Contexte et problématique : La plupart des pays de la COMIFAC sont sous programme d'ajustement structurel depuis plus d'une décennie, avec pour conséquence le gel des recrutements du personnel dans la Fonction Publique. La gestion du secteur forestier, par contre, s'est de plus en plus complexifiée avec de nouveaux concepts (légalité/traçabilité, foresterie communautaire, certification, SIG, etc.), d'où la nécessité d'accroître les effectifs qui doivent présenter des compétences pluridisciplinaires.

Objectif sous-régional de l'activité : Rendre compatible les effectifs avec l'envergure du travail sur le terrain.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Les effectifs dans le secteur forestier sont accrus et répondent mieux aux besoins pluridisciplinaires de gestion des ressources forestières.
- Un cadre de coopération permettant des échanges de personnels techniques entre les Etats membres de la COMIFAC est proposé.

Principales étapes nationales à franchir: Effectuer un recensement des effectifs et une évaluation précise des besoins / Aménager la loi des finances (budget) nationale pour financer les recrutements d'agents pour le secteur forestier / Recruter les nouveaux cadres et techniciens / Former opérationnelle des recrues.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Valoriser les résultats de l'étude réalisée par le RIFFEAC sur les besoins en personnel forestier dans quelques Etats COMIFAC et la compléter sur l'ensemble des pays membres en intégrant les besoins du secteur privé ;
- Faire adopter une résolution au prochain Conseil des Ministres afin qu'une démarche commune soit entreprise auprès des pouvoirs publics et des partenaires pour lever la mesure de gel de recrutement dans le secteur forestier public.
- Réaliser une étude à l'échelle sous-régionale pour évaluer les besoins, proposer les modalités de mise en place et rédiger un cadre de coopération à soumettre au Conseil des Ministres.

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Rapport d'étude actualisée sur les besoins en formation et personnels
2006	Le Conseil des Ministres adopte une résolution pour lever le gel des recrutements dans la fonction publique
2007	Réalisation de l'étude pour la préparation du cadre de coopération

Responsable principal de l'exécution: SE / COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 25 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
France		

Observations : .

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 1.2.7.
Axe stratégique	Harmonisation des politiques forestières et fiscales	
Composante	Mise en cohérence des politiques forestières entre elles et les politiques forestières avec les autres politiques sectorielles.	
Activité convergente sous-régionale	Prendre des mesures favorables à la réalisation des études d'impact environnemental préalables au lancement des projets et grands travaux en milieu forestier.	

Contexte et problématique : La méconnaissance des dégâts potentiels causés par des interventions multiformes dans le milieu forestier est en général à la base de la destruction des forêts et la perturbation de ses écosystèmes. Il est donc nécessaire de faire des évaluations préalables pour systématiser la prise de mesures de correction en vue d'atténuer les impacts négatifs sur le milieu forestier et de bonifier les impacts positifs.

Objectif sous-régional de l'activité : Permettre aux pays membres de se doter d'une réglementation en matière d'études d'impact environnemental.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Chaque pays dispose d'une réglementation applicable en matière d'études d'impact environnemental.

Principales étapes nationales à franchir: Intégrer dans les textes de lois les dispositions imposant les EIE pour tous les grands chantiers / Faire appliquer les textes sur les EIE / Mettre en place des mécanismes d'évaluation des EIE et de suivi de leur mise en œuvre.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Préparer une directive régionale en matière de réglementation des études d'impact environnemental ;
- Faire adopter la directive régionale par le Conseil des Ministres ;
- Sensibiliser et former les responsables des administrations centrales chargés de l'analyse et de l'approbation des études d'impact environnemental.

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
2007	Le document de projet de directive régionale est élaboré
2008	Résolution du Conseil des Ministres adoptant la directive régionale
2008	Rapports des sessions de formation des cadres nationaux sont conduites

Responsable principal de l'exécution: SE / COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 40 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
France		
FAO		

Observations : .

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 1.2.8
Axe stratégique	Harmonisation des politiques forestières et fiscales	
Composante	Mise en cohérence des politiques forestières entre elles et les politiques forestières avec les autres politiques sectorielles.	
Activité convergente sous-régionale	Développer et mettre en place des directives, normes de gestion et d'intervention en milieu forestier.	

Contexte et problématique : Malgré l'existence des législations forestières dans les pays COMIFAC et des similitudes parfois observées entre elles, il n'existe pas de directives et de normes communes sous-régionales de gestion concertée et convergente des ressources forestières en Afrique Centrale. Celles-ci pourraient constituer la base technique de gestion concertée des écosystèmes forestiers et devenir un instrument de référence.

Objectif sous-régional de l'activité : Doter la sous-région des directives et des normes communes d'intervention en milieu forestier.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Des directives et normes communes sont adoptées par l'ensemble des Etats.

Principales étapes nationales à franchir: Actualiser et adopter les directives et normes de gestion forestière nationales en accord avec les directives sous-régionales.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Actualiser, étendre et diffuser l'étude CEFDHAC sur la mise en cohérence des politiques et fiscalités forestières en Afrique Centrale ;
- Suivre la mise en œuvre du projet d'appui de la FAO à la COMIFAC et capitaliser ses résultats en matière de directives et de normes de gestion forestière ;
- Capitaliser les résultats des études des autres processus ayant trait aux politiques forestières: PCI OAB/OIBT de gestion durable, AFLEG/FLEGT, EIE, Normes élaboration plan d'aménagement, etc. ;
- Elaborer un avant projet de directives et de normes d'intervention en milieu forestier ;
- Organiser des réunions thématiques pour consolider le projet de directives et de normes ;
- Finaliser le projet dans le cadre d'un forum sous-régional ;
- Faire adopter les directives et normes de gestion forestière par le Conseil des Ministres ;
- Lancer un processus de formation des cadres des administrations nationales à l'utilisation des directives et normes.

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Rapports des synthèses des travaux existants Rapports des forums sous-régionaux
2007	Projet de textes des directives et normes sous-régionales disponible Rapport du Forum sous-régional
2008	Résolution du Conseil des Ministres adoptant les directives

Responsable principal de l'exécution: SE / COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 200 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
FAO		
RAPAC/UE		

Observations : Cette activité rentre dans le cadre du projet d'appui FAO, mais implique plusieurs autres processus. Il convient de procéder à une planification minutieuse afin d'aboutir aux résultats escomptés. Des ressources additionnelles sont nécessaires pour renforcer le projet d'appui FAO. RAPAC a prévu une contribution budgétaire pour cette activité sur financement UE.

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 1.3.1.
Axe stratégique	Harmonisation des politiques forestières et	
Composante	Harmonisation des fiscalités	
Activité convergente sous-régionale	Faire un état des ajustements de la fiscalité forestière en Afrique Centrale en rapport avec la gestion durable des forêts et la décentralisation de la fiscalité.	

Contexte et problématique : Les pays de la COMIFAC disposent de systèmes de fiscalité qui présentent aussi bien des points communs que des disparités et ne sont généralement pas compatibles avec les principes de gestion durable des forêts. Cette fiscalité pénalise la compétitivité de nos produits forestiers par rapport aux autres produits forestiers tropicaux issus des zones écologiques similaires (Asie du Sud-Est et Amazonie). Des ajustements s'avèrent donc nécessaires pour harmoniser la fiscalité de la sous-région et en faire un instrument de gestion durable des forêts et de promotion des produits forestiers sur le marché international, prenant en compte les disparités et les contraintes géographiques pesant sur les coûts de mise à FOB..

Objectif sous-régional de l'activité : Harmoniser la fiscalité de la sous-région pour en faire un instrument de gestion durable des forêts et de promotion des produits forestiers sur le marché international.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Les propositions de réajustement de la fiscalité sont disponibles.

Principales étapes nationales à franchir : Chaque pays met à la disposition de la COMIFAC les informations complètes concernant les systèmes nationaux de fiscalité forestière / Organiser une concertation entre les différentes parties prenantes sur la fiscalité forestière.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional :

- Etat des lieux et analyse comparative sous-régionale des fiscalités forestières des pays de la COMIFAC ;
- Validation de l'état des lieux des fiscalités dans le cadre du Forum sous-régional;
- Analyse approfondie pour voir l'interface fiscalité-aménagement forestier et compétitivité du bois par un consultant et propositions des ajustements de fiscalité ;
- Ateliers thématiques des spécialistes et acteurs impliquant les opérateurs économiques ;
- Forum sous-régional de validation des propositions d'ajustements de la fiscalité ;
- Adoption du document cadre par le Conseil des Ministres ;

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Rapport d'état des lieux et de l'analyse comparative des fiscalités Validation dans le cadre du Forum sous-régional
2007	Document de propositions d'ajustement des fiscalités disponible Rapports des ateliers thématiques
2008	Rapport de validation du Forum sous-régional Résolution du Conseil des Ministres

Responsable principal de l'exécution : SE / COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional : 200 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
FAO		
RAPAC/UE		
CARPE		Financement

Observations : Le projet d'appui FAO en cours d'exécution est entrain de faire déjà un état des lieux des fiscalités dans la sous-région. Compte tenu de la complexité de la fiscalité et de son caractère sensible, il sera nécessaire de mobiliser des financements additionnels pour recruter un expert qui devra examiner en profondeur certains aspects : interface fiscalité - aménagement durable - compétitivité du bois en vue de faire des propositions concrètes pour l'harmonisation des fiscalités en Afrique Centrale. RAPAC a prévu une contribution budgétaire pour cette activité sur financement UE.

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 1.3.2.
Axe stratégique	Harmonisation des politiques forestières et fiscales	
Composante	Harmonisation des fiscalités	
Activité convergente sous-régionale	Renforcer les systèmes de recouvrement et de sécurisation des recettes forestières.	

Contexte et problématique : En dépit des dispositions fiscales existantes dans les pays de la COMIFAC, force est de constater que le recouvrement des recettes forestières dans de nombreux pays pose problème, notamment au niveau des petits opérateurs économiques. Cette situation constitue un manque à gagner qui entraîne la baisse des recettes fiscales. Il est donc nécessaire de mettre en place un système fiable de recouvrement et de sécurisation de ces recettes afin qu'elles contribuent efficacement à accroître la contribution du secteur forestier au budget de l'Etat.

Objectif sous-régional de l'activité : Permettre aux pays de la COMIFAC de disposer de systèmes fiables et transparents de recouvrement et de sécurisation des recettes forestières.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Les propositions des systèmes sécurisés de recouvrement sont disponibles.

Principales étapes nationales à franchir: Analyser les obstacles à la bonne performance des outils fiscaux actuels et proposer des réformes en vue d'un meilleur recouvrement / Mettre en place un système de sécurisation des recettes forestières.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Etat des lieux et analyse comparative des systèmes de recouvrement des pays de la COMIFAC ;
- Elaboration de propositions de systèmes de recouvrement harmonisés ;
- Forum sous-régional de validation des propositions ;
- Adoption du document cadre par le Conseil des Ministres ;

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Document d'état des lieux et d'analyse disponible
2007	Document de propositions de systèmes de recouvrement
2008	Rapport du forum sous-régional de validation Actes du Conseil des Ministres adoptant les ajustements de fiscalité

Responsable principal de l'exécution: SE / COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 30 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
CARPE		Financement

Observations : Cette activité ayant une forte corrélation avec la fiscalité sera couplée à l'activité convergente 1.3.1. Il est important de mobiliser les fonds à temps pour mener ces activités simultanément.

AXE STRATEGIQUE 2 / CHAPITRE 2

Connaissance de la ressource

Plan d'opérations du Plan de Convergence de la COMIFAC 2006-2008

Plan d'opérations du Plan de Convergence de la COMIFAC 2006-2008

Chapitre 2

N°	Axe stratégique	Finalité	Indicateur d'impact en 2015	Hypothèse
2	Connaissance de la ressource	Disposer des informations qualitatives et quantitatives sur les ressources forestières (ligneuses, non ligneuses, plantes médicinales et faune) pour mieux planifier la gestion durable de celles-ci.	La COMIFAC dispose d'un instrument permettant de fournir en temps réel des informations sur les ressources forestières aux décideurs et autres parties prenantes intéressées	Capitaliser les expériences des initiatives et autres programmes en cours
	Composantes	Objectifs	Indicateur de résultat pour 2008	Hypothèse
2.1	Inventaire des ressources forestières (ligneuses, non ligneuses, plantes médicinales et faune)	Constituer une base de connaissances sur la forêt au niveau régional pour mieux gérer la ressource	<ul style="list-style-type: none">• Une base de données sur les bois, la faune et les PFNL est créée et fonctionnelle dans chaque pays	L'Etat, le secteur privé et les ONG travaillent en synergie pour constituer les bases de données communes
2.2	Renforcement et / ou mise en place d'observatoires nationaux et régionaux	Assurer la disponibilité permanente des informations sur les forêts dans la sous région à l'ensemble du public y compris le suivi géo spatial	<ul style="list-style-type: none">• Un système de suivi-évaluation convenu et opérationnalisé fixe les responsabilités de chaque partie nationale et sous-régionale dans la fourniture des informations	Les directives d'intervention en milieu forestier sont disponibles.

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 2.1.1.
Axe stratégique	Connaissance de la ressource	
Composante	Inventaire des ressources forestières (ligneuses, non ligneuses, plantes médicinales et faune)	
Activité convergente sous-régionale	Poursuivre les inventaires (forêts, faune, PFNL, plantes médicinales)	

Contexte et problématique : La connaissance des ressources forestières en Afrique Centrale est faible et la plupart des inventaires forestiers réalisés couvrent seulement une partie des forêts de production. Ces inventaires se sont concentrés le plus souvent sur la matière ligneuse, négligeant les autres ressources (faune, PFNL, plantes médicinales...). Au niveau national, les informations concernant les ressources forestières sont souvent obsolètes et, quand elles existent, ont besoin d'être actualisées. Les opérations d'inventaires sont onéreuses, mais nécessaires pour connaître le potentiel des ressources naturelles de la sous région. Il est donc urgent de poursuivre les inventaires dans les pays membres de la COMIFAC pour alimenter les instances de coordination en informations permettant une utilisation rationnelle du patrimoine forestier au niveau sous régional.

Objectif sous-régional de l'activité : Permettre à la sous-région de disposer d'une base de données régulièrement mise à jour sur les ressources forestières.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Rapports d'inventaires
- Bases de données disponibles.

Principales étapes nationales à franchir: Faire le point sur l'état d'avancement des inventaires dans chaque pays / Préparer la carte de planification des inventaires / Mobiliser les financements et élaborer les montages opérationnels /plans de travail / Procéder à la Formation et au recyclage des agents d'inventaires / Poursuivre les inventaires forestiers et fauniques nationaux en relation avec WRI, FAO.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Faire un état des lieux de l'avancement des processus d'inventaire en Afrique Centrale ;
- Sensibiliser les Etats et les partenaires sur la nécessité de poursuivre les inventaires ;
- Appuyer le montage de projets de financement des inventaires ;
- Mises à jour régulières des bases de données existantes (ADIE) ;

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Rapport d'état des lieux en Afrique Centrale
2007	Activités de sensibilisation des Etats et partenaires
2007-2008	Appui au montage de dossiers de financements d'inventaires
2006-2008	Mises à jour des bases de données

Responsable principal de l'exécution: SE / COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 30 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
Secteur privé d'entreprise		
FAO		
WWF		
WCS		
UICN		
ADIE		
CARPE		Financement

Observations : .

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 2.1.2.
Axe stratégique	Connaissance de la ressource	
Composante	Inventaire des ressources forestières (ligneuses, non ligneuses, plantes médicinales et faune)	
Activité convergente sous-régionale	Dresser un état des lieux de l'utilisation des PFNL	

Contexte et problématique : Les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) jouent un rôle important dans la subsistance et la création des revenus des peuples des forêts denses d'Afrique Centrale. Certains produits font l'objet d'un commerce international et contribuent de manière significative à l'économie des pays de la sous région. Cependant, au cours des 20 dernières années, en raison de la globalisation des économies mondiales et de l'augmentation de la demande, le niveau d'exploitation des PFNL s'est accru considérablement, entraînant une surexploitation de plusieurs espèces et l'appauvrissement des sites de collecte.

Objectif sous-régional de l'activité : Disposer des informations qualitatives et quantitatives sur les PFNL.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Cartes des zones de répartition des principaux PFNL en Afrique Centrale ;
- Base de données sur les PFNL régulièrement mise à jour.

Principales étapes nationales à franchir: Faire le point sur la connaissance quantitative et qualitative des produits, leurs utilisations, les pressions et les impacts des prélèvements / Financer les inventaires nationaux sur l'état des ressources non ligneuses / Mener des études sur les utilisations, pressions et impacts des prélèvements des produits forestiers non ligneux les plus connus / Etablir une carte nationale définissant les zones de répartition des PFNL.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Rassembler au niveau régional les informations disponibles sur les différents PFNL pour constituer une base de données centralisée au SE/COMIFAC ;
- Mettre les informations en ligne sur le site Internet de la COMIFAC ;
- Contribuer à la réalisation des cartes des principaux PFNL ;

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Document et base de donnée centralisée disponible sur les PFNL
2007	Informations disponibles en ligne sur internet
2008	Cartes des principaux PFNL de la sous-région

Responsable principal de l'exécution: ADIE

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 20 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
FAO		
SNV		
CIFOR	Expertise technique	
CARPE		Financement

Observations : .

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 2.1.3.
Axe stratégique	Connaissance de la ressource	
Composante	Inventaire des ressources forestières (ligneuses, non ligneuses, plantes médicinales et faune)	
Activité convergente sous-régionale	Réaliser l'inventaire faunique dans les aires protégées et les concessions forestières	

Contexte et problématique : La plupart des concessions forestières et des aires protégées en Afrique Centrale possèdent une grande diversité biologique, parmi lesquelles de nombreuses espèces animales. La faune constitue une ressource qui, bien gérée, pourrait générer davantage de devises. Tout porte à croire que la faune a de nouveau fortement diminué dans certaines zones de la sous région ces dernières années suite à : braconnages intensifs, destructions des habitats pour les besoins de développement, absence de plans de gestion et de suivi, etc., d'où l'importance de réaliser des inventaires de faune dans les aires protégées et les concessions forestières afin de mieux planifier leur gestion.

Objectif sous-régional de l'activité : Connaître les dynamiques de peuplement des populations animales en Afrique Centrale.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Les bases de données nationales sur la faune sont mises en réseau / schéma type de plan de gestion faune disponible.

Principales étapes nationales à franchir: Préparer la carte de planification des inventaires / Réaliser dans chaque pays les dénombrement de la faune / Compiler les informations dans une base de données nationales / Regrouper les informations au niveau de la base de données de la COMIFAC.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Rassembler les informations existantes sur les données d'inventaires faune dans les pays, les compiler et les mettre en réseau ;
- Sensibiliser les Etats et les partenaires sur la nécessité de poursuivre les inventaires faune dans les concessions et les aires protégées ;
- Préparer un schéma type de plan de gestion de la faune dans les AP et concessions ;

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
2007	Base de données régionale sur les inventaires fauniques disponible
2008	Sensibilisation des Etats réalisée
2008	Un document type de plan de gestion faune est disponible

Responsable principal de l'exécution: SE/COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 60 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
RAPAC/UE		
ADIE		
CARPE		Financement

Observations : Pour les aires protégées, cette activité est sous la responsabilité du RAPAC. La compilation des informations devra être réalisée par l'ADIE. RAPAC a prévu une contribution budgétaire pour cette activité sur financement UE dans le cadre des études spécifiques sur la biodiversité.

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 2.2.1.
Axe stratégique	Connaissance de la ressource	
Composante	Renforcement et / ou mise en place d'observatoires nationaux et régionaux	
Activité convergente sous-régionale	Créer des observatoires et mettre en place un système de suivi géo-spatial	

Contexte et problématique : L'information sur le suivi du couvert forestier et la gestion des ressources forestières en Afrique Centrale est éparse et parcellaire. Certains pays disposent d'un système d'information géographique et/ou statistique et d'autres pas. Afin d'avoir une vue globale sur la gestion des ressources forestières dans la sous région, il est important de créer des observatoires nationaux et sous-régionaux et de mettre en place un système de suivi géo-spatial à l'échelle sous-régionale.

Objectif sous-régional de l'activité : Suivre la dynamique du couvert forestier en Afrique Centrale et proposer des mesures appropriées pour une gestion durable.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Un système de suivi géo-spatial est en cours d'installation au niveau régional ;

Principales étapes nationales à franchir: Mettre en place les bases de données nationales comme le SIGIF, élargies aux autres ressources / Créer un observatoire national / Alimenter régulièrement le réseau sous-régional à partir des SIGIF gérés par l'observatoire / Créer et /ou renforcer les unités de cartographie forestière/téledétection .

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Inventorier et capitaliser les initiatives existantes.
- Proposer un schéma COMIFAC de suivi géo-spatial et d'observatoire régional
- Faire valider le schéma par le Conseil des Ministres ;

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Document sur les initiatives existantes
2007	Proposition de schéma de suivi et d'observatoire régional
2008	Résolution du Conseil des Ministres

Responsable principal de l'exécution: ADIE

Estimation des coûts au niveau sous-régional: Cf. Fiches précédentes

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
WRI/Gfw, CARPE		
RAPAC/UE		
France		
CIFOR	Expertise technique	
CARPE		Financement

Observations : RAPAC a prévu une contribution budgétaire sur financement UE pour cette activité dans le cadre spécifique des données sur les aires protégées qui alimenteraient la base des données sous régionales de la COMIFAC en collaboration avec FORAF.

AXE STRATEGIQUE 3 / CHAPITRE 3

**Aménagement des écosystèmes
et reboisement forestier**

Plan d'opérations du Plan de Convergence de la COMIFAC 2006-2008

Chapitre 3

N°	Axe stratégique	Finalité	Indicateur d'impact en 2015	Hypothèse
3	Aménagement des écosystèmes et reboisement forestier	Maintenir, voire augmenter, les surfaces forestières en production et en conservation en Afrique Centrale	Toute nouvelle perte de forêt naturelle est compensée à l'échelle nationale et sous-régionale par des reboisements Au moins la moitié des forêts du domaine permanent concédées sont sous aménagement Au moins 500 000 ha de plantations forestières sont créées et entretenues	Les mécanismes de financement de la séquestration du carbone sont effectifs au niveau des forêts aménagées
	Composantes	Objectifs	Indicateur de résultat pour 2008	
3.1	Organisation du territoire forestier	Disposer dans chaque pays d'un schéma directeur d'utilisation des terres forestières	Chaque pays de la sous-région a engagé le processus de zonage du territoire forestier	Les processus nationaux de zonage intègrent les problématiques intersectorielles
3.2	Aménagement des concessions forestières et des aires protégées	Disposer d'une planification opérationnelle de gestion du domaine permanent de l'Etat selon des règles convenues	Nombre de concessions forestières certifiées à l'échelle sous-régionale	Code de conduite volontaire adopté et appliqué par le secteur privé
3.3	Régénération et reboisement forestier	Disposer dans chaque pays d'un plan d'action de reboisement	Surfaces reboisées par pays	Toutes les parties prenantes s'impliquent dans les logiques de reboisement
3.4	Lutte contre la désertification	Disposer des documents PASR et PAN de lutte contre la désertification	Nombre de PAN adoptés et mis en œuvre dans les Etats membres	Toutes les parties prenantes sont impliquées au niveau national dans la préparation du PAN/LCD

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 3.1.1.
Axe stratégique	Aménagement des écosystèmes et reboisement	
Composante	Organisation du territoire forestier	
Activité convergente sous-régionale	Accélérer le processus d'élaboration et d'adoption des plans d'organisation des territoires forestiers dans chaque pays.	

Contexte et problématique : Certains pays de la COMIFAC ne disposent pas encore de plan d'organisation de leurs territoires forestiers, or une cartographie précise des affectations est nécessaire à l'échelle de l'Afrique Centrale pour suivre les évolutions du massif à court, moyen et long terme. Pour cela, il est indispensable que chaque pays commence d'abord par se doter d'un plan de zonage qui tient compte des limites géographiques mais aussi écologiques et administratives, précisant les forêts du domaine permanent, les forêts du domaine non permanent, etc. Les Etats propriétaires du patrimoine, les populations riveraines vivant de ces forêts, les entreprises privées valorisant les ressources et la société civile doivent être consultés tant au plan local que national et sous-régional pour que le résultat soit un consensus ne prêtant pas à des contestations infinies.

Objectif sous-régional de l'activité : Disposer à l'échelle de l'Afrique Centrale d'un plan de zonage des territoires forestiers qui soit reconnu officiellement par les parties prenantes.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Nombre de plans d'organisation des territoires forestiers disponibles / Carte régionale de l'organisation des territoires forestiers..

Principales étapes nationales à franchir: Responsabiliser une structure pour l'élaboration d'un cadre de planification de l'utilisation des territoires forestiers / Identifier toutes les parties prenantes dans la planification de l'utilisation des territoires / Organiser un cadre de concertation entre les parties prenantes / Rassembler toutes les informations nécessaires à la planification / Réaliser les inventaires complémentaires / Définir un cadre indicatif de l'utilisation des terres (plan de zonage).

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Préparer un document de référence présentant le processus d'élaboration et d'adoption des plans d'organisation des territoires forestiers ;
- Sensibiliser les Etats n'ayant pas encore entrepris ce travail au niveau national ;
- Réaliser des sessions de formation des cadres à l'élaboration des plans d'organisation ;
- Rassembler et compiler au niveau de la COMIFAC les données concernant les plans nationaux ;

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Le document de référence pour les processus d'élaboration est disponible
2006	Les Etats ne disposant pas de plan sont sensibilisés
2007	Des sessions de formation sont organisées
2008	Les plans disponibles et les cartes sont enregistrés à la COMIFAC

Responsable principal de l'exécution: **OAB**

Estimation des coûts au niveau sous-régional: **70 M Fcfa**

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
CARPE		Financement

Observations : .

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 3.1.2.
Axe stratégique	Aménagement des écosystèmes et reboisement	
Composante	Organisation du territoire forestier	
Activité convergente sous-régionale	Sécuriser les zones délimitées pour différents usages dans le plan d'organisation des territoires forestiers, y compris les terroirs pygmées	

Contexte et problématique : Bien que plusieurs pays de la sous-région disposent d'un plan d'organisation du territoire forestier adopté, la délimitation matérielle de ces différentes zones sur le terrain n'est toujours pas effective, et, si elle existe, elle ne tient pas compte des terroirs des semi-nomades pygmées. Cette situation engendre souvent des conflits entre les diverses parties prenantes concernées, en l'occurrence Etat, populations locales sédentaires et semi-nomades, et concessionnaires. Afin de réduire les sources de conflits, il est nécessaire de fixer sur le terrain les limites des zones multi-usages.

Objectif sous-régional de l'activité : Matérialiser les limites entre domaine forestier permanent et non permanent, y compris pour les terroirs pygmées.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Nombre de Km de limites matérialisées /
- Cartographie des terroirs semi-nomades pygmées connue /
- Base de donnée régionale sur les coordonnées des limites.

Principales étapes nationales à franchir: Sensibiliser le grand public et les populations riveraines à la reconnaissance légale du plan d'organisation des territoires forestiers / Conduire des négociations avec les populations pour la détermination des limites définitives des forêts permanentes / Matérialiser les limites des forêts permanentes sur le terrain, y compris celles des forêts communautaires / Cartographier les limites des terroirs pygmées et villageois.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Préparer un guide opérationnel de conduite des activités de délimitations ;
- Sensibiliser les Etats et les parties prenantes sur l'intérêt de fixer rapidement ces limites ;
- Former les principaux intéressés à conduire ces opérations de délimitation ;
- Compiler les informations au niveau sous-régional dans une base de données centrale ;

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Le guide opérationnel de délimitation est disponible
2006	Un premier travail de sensibilisation des Etats est réalisé
2007	Plusieurs sessions de formation sont réalisées
2008	Les informations disponibles sont compilées en base de données

Responsable principal de l'exécution: **CEFDHAC**

Estimation des coûts au niveau sous-régional: **50 MFcfa**

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
CIFOR	Expertise technique	
CARPE		Financement

Observations : .

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 3.2.1.
Axe stratégique	Aménagement des écosystèmes et reboisement	
Composante	Aménagement des concessions forestières et des aires protégées	
Activité convergente sous-régionale	Développer et mettre en place des normes officielles d'élaboration et de suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement	

Contexte et problématique : Plusieurs pays ont déjà adopté à leur niveau des normes officielles d'élaboration et de suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement. En vue de gérer durablement les concessions forestières et les aires protégées pour permettre une exploitation constante sur le long terme en maintenant le potentiel forestier, une directive sous-régionale doit être adoptée et respectée dans tous les pays à partir de l'expérience acquise.

Objectif sous-régional de l'activité : Disposer dans chaque pays d'une norme d'élaboration et de suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- La directive d'élaboration des plans d'aménagement est disponible /
- Une méthode commune de suivi de la mise en œuvre est adoptée au plan régional /
- Chaque pays a adopté ses normes.

Principales étapes nationales à franchir: Préparer un avant projet de normes officielles d'élaboration, d'approbation et de suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement dans chaque pays / Organiser un atelier national de validation avec les partenaires locaux / Préparer et faire signer le texte d'application des nouvelles normes / Créer une cellule de suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Préparer un projet de directive d'élaboration et de suivi des plans d'aménagement ;
- Organiser un atelier régional de validation de la directive sur les plans d'aménagement ;
- Diffuser la directive dans les Etats membres et sensibiliser/former à son utilisation ;

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Le projet de directive est rédigé
2006	L'atelier sous-régional a validé le projet de directive qui peut être diffusé
2006	Le Conseil des Ministres adopte officiellement la directive
2007	Des sessions de sensibilisation et formation sont organisées

Responsable principal de l'exécution: SE/COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 90 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
RAPAC/UE		
OAB		
CARPE		Financement

Observations : Cette activité complète et précise l'activité 1.2.8.

RAPAC a prévu une contribution budgétaire sur financement UE pour cette activité dans le cadre spécifique des aires protégées.

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 3.2.2.
Axe stratégique	Aménagement des écosystèmes et reboisement	
Composante	Aménagement des concessions forestières et des aires protégées	
Activité convergente sous-régionale	Prendre des dispositions réglementaires favorables à la création au sein des administrations et concessionnaires forestiers d'une structure forte en charge de conduire les opérations d'aménagement forestier	

Contexte et problématique : Chaque administration centrale en charge des forêts doit disposer d'un service spécialisé en matière d'accompagnement de la préparation et de l'évaluation des plans d'aménagement, puis du suivi de leur mise en œuvre. De même, chaque entreprise forestière doit disposer d'un service en charge de préparer le plan d'aménagement de ses concessions, puis de conduire ensuite la mise en œuvre du plan lorsqu'il a été approuvé par le service spécialisé de l'administration centrale. Certains Etats ont déjà pris les dispositions réglementaires idoines et disposent des services spécialisés, de même pour les grandes entreprises travaillant sur leur territoire. D'autres Etats membres sont en retard sur cette question, comme leurs entreprises. Il s'agit en priorité d'accélérer le processus dans ces pays.

Objectif sous-régional de l'activité : Disposer dans chaque Etat et dans chaque société concessionnaire des structures spécialisées dans la préparation, l'évaluation et la mise en œuvre des plans d'aménagement.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Une directive est adoptée par la COMIFAC/
- Les textes réglementaires sont adoptés dans chaque Etat membre /
- Chaque Etat membre crée et dispose d'un service spécialisé /
- Chaque entreprise concessionnaire dispose d'une cellule interne, ou sous-traitée, en charge de préparer puis de conduire les plans d'aménagement.

Principales étapes nationales à franchir: Préparer un texte de décret imposant aux exploitants forestiers d'utiliser les services d'aménagistes et le faire approuver et signer / Intégrer l'obligation de recruter des spécialistes en aménagement dans le cahier des appels d'offres pour les concessions forestières.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Préparer une directive régionale proposant un projet de texte réglementaire à faire appliquer par chaque Etat membre ;
- Organiser un atelier sous-régional de validation de la directive ;
- Diffuser la directive dans les Etats membres et sensibiliser les dirigeants à son intégration rapide dans le droit national ;

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Le projet de directive est rédigé
2007	Un atelier sous-régional a validé la directive qui est aussitôt diffusée
2007	Les Etats sont sensibilisés à l'aménagement de leur réglementation

Responsable principal de l'exécution: SE / COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 30 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
CARPE		Financement

Observations : .

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 3.2.3.
Axe stratégique	Aménagement des écosystèmes et reboisement	
Composante	Aménagement des concessions forestières et des aires protégées	
Activité convergente sous-régionale	Mettre le domaine forestier permanent ainsi que tout autre type de forêt sous aménagement au niveau national	

Contexte et problématique : Le 2^{ème} Sommet des Chefs d'Etat a confirmé l'objectif que tout le domaine forestier permanent d'Afrique Centrale soit sous aménagement d'ici 2015. Les dispositions réglementaires doivent être mises en œuvre tant au niveau national que dans les entreprises, les aires protégées et autres forêts pour que toutes soient aménagées. La situation est cependant disparate d'un pays à l'autre en fonction de l'état d'avancement du processus réglementaire et des activités préalables à l'aménagement.

Objectif sous-régional de l'activité : Accroître les superficies forestières sous aménagement d'ici 2008.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Surfaces forestières et nombre de concessions et d'aires protégées effectivement sous aménagement en 2008 en Afrique Centrale ;
- Pourcentage des superficies forestières sous aménagement.

Principales étapes nationales à franchir: Réaliser les plans d'aménagement des concessions forestières et des aires protégées / Réaliser les plans d'aménagement des autres types de forêts.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Réaliser chaque année un bilan de la situation de la mise en œuvre des processus d'aménagement à l'échelle sous-régionale ;
- Mettre les bilans à la disposition du public sur le site Internet de la COMIFAC ;

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
Chaque année	Un bilan sous-régional est réalisé et les informations sont diffusées

Responsable principal de l'exécution: OAB

Estimation des coûts au niveau sous-régional: sans coût spécifique

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
CARPE		Financement

Observations : .

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 3.2.4.
Axe stratégique	Aménagement des écosystèmes et reboisement	
Composante	Aménagement des concessions forestières et des aires protégées	
Activité convergente sous-régionale	Développer des schémas d'aménagement des zones de montagne	

Contexte et problématique : L' Afrique Centrale présente plusieurs zones de montagnes à écologie fragile, où la végétation naturelle est souvent en forte régression du fait des pressions humaines conjuguées aux rigueurs climatiques. Il s'agit de zones multi-usages à soles agricoles, pâturages, forêts secondaires, plantations pérennes agricoles, fruitières et forestières, marécages, et quelques végétations naturelles ligneuses et non ligneuses. Dans ces zones d'altitude, le risque principal est l'érosion des sols et leur disparition pure et simple. La COMIFAC doit faciliter la prise en compte des problématiques de gestion des zones montagneuses dans les stratégies nationales.

Objectif sous-régional de l'activité : Disposer d'un plan d'aménagement approprié et opérationnel pour chaque zone de montagne identifiée en Afrique Centrale.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Carte des zones de montagne demandant des actions prioritaires /
- Nombre de plans d'aménagement opérationnels.

Principales étapes nationales à franchir: Identifier les zones de montagnes d'actions prioritaires / Elaborer les plans d'aménagement pour chaque zone spécifique.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Proposer un schéma de référence pour l'élaboration des plans d'aménagement des zones de montagne ;
- Préparer une cartographie des zones de montagne à écologie fragile ;
- Organiser un atelier de validation du schéma de référence et le diffuser ensuite ;
- Faire valider le projet de carte des zones de montagne à écologie fragile par le forum sous-régional ;

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
2007	Un schéma de référence est rédigé
2007	Un projet de carte est élaboré
2007	Un atelier valide les projets de schémas de référence et de carte
2008	Le Forum sous-régional valide la carte des zones montagneuses

Responsable principal de l'exécution: **CEFDHAC**

Estimation des coûts au niveau sous-régional: **280 M Fcfa**

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
UICN		
WWF		
CARPE		Financement

Observations : .

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 3.3.1.
Axe stratégique	Aménagement des écosystèmes et reboisement	
Composante	Régénération et reboisement forestier	
Activité convergente sous-régionale	Accroître la superficie du couvert forestier et la production en bois par des opérations de reboisement et de mise en défens des surfaces dégradées	

Contexte et problématique : A l'échelle de l'Afrique Centrale, on constate que l'état du couvert forestier est très variable d'un pays membre à l'autre et à l'intérieur de chaque pays d'une région à l'autre. L'exploitation de la ressource forestière impose de la renouveler. Il convient donc de multiplier les reboisements dans les zones déforestées, d'enrichir certaines zones en essences nobles ou en essences de service, d'accroître la capacité de production locale en bois de chauffe, bois de construction, bois d'œuvre, etc. et de développer des couverts de protection et de régénérations des zones dégradées. Dans certains cas, la mise en défens des surfaces en danger doit permettre le développement d'un recrû forestier permettant de reconstituer progressivement la ressource.

Objectif sous-régional de l'activité : Permettre l'accroissement du couvert forestier et de la production de bois en Afrique Centrale.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Textes réglementaires promulgués précisant les obligations en matière de reboisement et de régénération forestière /
- Superficies forestières reboisées chaque année en Afrique Centrale /
- Superficies mises en défens chaque année en Afrique Centrale.

Principales étapes nationales à franchir: Faire un état des lieux des reboisements artificiels / Mener une concertation nationale sur la problématique de reboisement / Définir dans chaque Etat une stratégie nationale de reboisement forestier / Mettre en place des mesures incitatives au reboisement (service, énergie, œuvre, etc) / Développer des partenariats de reboisements participatifs impliquant les populations et l'ensemble des acteurs publics et privés / Développer des mécanismes de lutte contre les feux de brousse.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Faire un état des lieux des réglementations en vigueur dans les Etats membres ;
- Rédiger une directive régionale en matière de reboisement et mise en défens ;
- Valider la directive dans le cadre du Forum sous-régional
- Faire adopter la directive par le Conseil des Ministres.

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
2007	Document d'état des lieux disponible
2007	Directive régionale rédigée
2008	Directive validée par le forum et adoptée par le Conseil

Responsable principal de l'exécution: SE / COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 30 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
CIFOR	Expertise technique	
ICRAF ?		
CARPE		Financement

Observations : .

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 3.4.1
Axe stratégique	Aménagement des écosystèmes et reboisement	
Composante	Lutte contre la désertification	
Activité convergente sous-régionale	Développer les opérations forestières de lutte contre la désertification des zones à écologie fragile	

Contexte et problématique : Le Nord et le sud du massif forestier d'Afrique Centrale sont sujets à des conditions climatiques sévères qui fragilisent leurs écosystèmes. Bien que la communauté internationale ait mis en place un cadre juridique pour aider à lutter contre la désertification, les actions concrètes menées dans les pays touchés de la sous-région pour endiguer ce fléau, ne sont pas toujours bien connues. Le problème est de savoir si l'ensemble des actions engagées, sont suffisantes pour inverser le phénomène ou tout au moins le stopper. Il convient donc de mettre en place un programme stratégique sous régional en vue de coordonner et d'harmoniser les initiatives engagées. .

Objectif sous-régional de l'activité : Augmenter la productivité des terres dans les zones à risques.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Le PASR/LCD est adopté.
- Mise en œuvre d'au moins une action sous régionale (commune a deux ou plusieurs pays)
- Carte des zones à écologie fragile finalisée et reconnue par tous les pays
- Volume financier des opérations engagées dans la lutte contre la désertification
- Nombre d'opérations engagées dans le cadre de la lutte contre la désertification
- Baisse du niveau de pauvreté dans les zones concernées
- Surfaces réhabilitées et/ou mises en défens

Principales étapes nationales à franchir: *Dresser une carte des zones à écologie fragile / Identifier dans les zones à écologie fragile des opérations de lutte contre les effets de la désertification, la sécheresse / Promouvoir les techniques agricoles, forestières, pastorales et énergétiques dans la gestion des terroirs agro-sylvo-pastoraux.*

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Elaborer et faire adopter le PASR/LCD (fin premier semestre 2006)
- Mobiliser les financements pour la mise en œuvre du PASR/LCD
- Compiler les informations disponibles dans la base de données de la COMIFAC.
- Finaliser la carte des zones sensibles.

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
Permanent	Participations aux échéances internationales
2006	Le PASR/LCD est validé par le forum sous-régional et adopté par le Conseil des Ministres
2007	Dossiers préparés et proposés aux financements
2008	Financements obtenus et mis en œuvre

Responsable principal de l'exécution: SE / COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 40 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
Secrétariat de la CCD		
Mécanisme mondial de la CCD		
GTZ		
CARPE		Financement

Observations : Nécessité d'impliquer effectivement les pays et les partenaires à l'élaboration et la mise en œuvre du PASR.

AXE STRATEGIQUE 4 / CHAPITRE 4

Conservation de la diversité biologique

Plan d'opérations du Plan de Convergence de la COMIFAC 2006-2008

Chapitre 4

N°	Axe stratégique	Finalité	Indicateur d'impact en 2015	Hypothèse
4	La conservation de la diversité biologique	Pérenniser le patrimoine biologique et génétique des éco systèmes forestiers de la sous région	Toutes les espèces animales et végétales menacées d'extinction sont connues et protégées par des dispositions à caractère sous-régional	La reconnaissance sous-régionale de l'intérêt de la conservation
	Composantes	Objectifs	Indicateur de résultat pour 2008	Hypothèse
4.1	Renforcement du réseau d'aires protégées nationales	Disposer dans chaque pays d'un réseau d'AP représentatif de la diversité biologique nationale	Chaque pays a au moins atteint le niveau de 10 % de son territoire classé en Aires Protégées, tel que recommandé par les instances internationales	Le plan de zonage est disponible et appliqué par toutes les parties
4.2	Gestion concertée des zones et aires protégées transfrontalières	Des mécanismes de financement et de gestion des aires protégées transfrontalières sont disponibles	Trois conventions de collaboration d'APT sont signées et opérationnelles	L'adhésion de tous les pays aux principes d'une gestion concertée des APT
4.3	Ressources phylogénétiques	Optimiser la valorisation des ressources phylogénétiques dans l'intérêt socio-économique de la sous région	Un cadre légal régissant l'exploitation des ressources phylogénétiques est mis en place et opérationnel au niveau de la sou-région	La communauté internationale appuie les dispositions sous-régionales

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 4.1.1
Axe stratégique	Conservation de la biodiversité	
Composante	Renforcement du réseau des aires protégées nationales	
Activité convergente sous-régionale	Etablir un cadre global de planification des zones de conservation de la diversité biologique en Afrique centrale	

Contexte et problématique : La plupart des pays d'Afrique centrale ont créé des aires protégées sur la base des thématiques diverses ; certains de ces pays se sont inspirés des concepts d'écorégions ou des écosystèmes fragiles. La planification des aires protégées dans les pays de la sous région ne répond pas à une approche systémique et cohérente d'intégration de tous les écosystèmes ; aussi un dispositif d'aires protégées représentatives de tous les écosystèmes est nécessaire pour protéger la diversité biologique en Afrique centrale.

Objectif sous-régional de l'activité : S'accorder sur les zones potentielles de conservation de la diversité biologique en Afrique Centrale.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Le forum sous-régional s'est accordé sur le projet de carte des aires protégées.

Principales étapes nationales à franchir: Collecter analyser les cartes existantes et élaborer une stratégie sous-régionale de répartition des zones d'intérêt biologique et des aires protégées / Exploiter les résultats de l'étude d'identification des sites critiques / Compléter la carte des écorégions (WWF) avec les données des différents pays .

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Elaborer la stratégie sous régionale en valorisant le plan stratégique d'action du RAPAC ;
- Adopter la carte sous régionale ;

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Organisation de la première « Journée des Aires Protégées d'Afrique Centrale » (?)
2007	Carte des aires protégées
2008	Forum sous régional de validation

Responsable principal de l'exécution: RAPAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 60 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
UE		
UNESCO		
UICN, WWF, WCS		
CARPE		Financement

Observations : Cette activité devra capitaliser les acquis des initiatives en cours et passées (GFWatch/WRI, UICN, WWF, WCS...).

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 4.1.2
Axe stratégique	Conservation de la biodiversité	
Composante	Renforcement du réseau des aires protégées nationales	
Activité convergente sous-régionale	Disposer à l'échelle sous régionale d'un réseau d'aires protégées représentatif des écosystèmes et de la diversité biologique	

Contexte et problématique : La plupart de pays d'Afrique Centrale ont créé des aires protégées sur la base des thématiques diverses ; certains se sont inspirés des concepts d'écorégions ou des écosystèmes fragiles. La planification des aires protégées dans les pays de la sous région ne répond pas à une approche systémique et cohérente d'intégration de tous les écosystèmes ; aussi, un système d'aires protégées représentatives de tous les écosystèmes est nécessaire pour protéger la diversité biologique en Afrique Centrale.

Objectif sous-régional de l'activité : Créer un réseau d'aires protégées couvrant les différents écosystèmes de la sous région pour assurer la conservation de la diversité biologique.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Les aires protégées proposées couvrent les différents écosystèmes et
- représentent au moins 10% des superficies des pays membres de la COMIFAC.

Principales étapes nationales à franchir: Identifier les aires protégées / Définir les objectifs de classement au niveau national tant au niveau quantitatif que qualitatif / Réaliser les classements.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Définir les objectifs de classement au niveau sous régional ;
- Faciliter l'adoption du réseau sous régional (Cartes...).

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
2007	Les bases de données sur l'état du classement des AP sont consolidées au niveau régional et les cartes sont disponibles
2008	Forum régional de validation

Responsable principal de l'exécution: **RAPAC**

Estimation des coûts au niveau sous-régional: **PM**

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
UE		
Alliance BM/WWF		
CARPE		Financement

Observations : .

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 4.1.3.
Axe stratégique	Conservation de la biodiversité	
Composante	Renforcement du réseau des aires protégées nationales	
Activité convergente sous-régionale	Assurer la conservation des écosystèmes marins et côtiers, mangroves et zones humides, les espèces menacées ainsi que les ressources en eau	

Contexte et problématique : La plupart des pays d'Afrique Centrale ont créé des aires protégées couvrant des portions importantes de leurs territoires terrestres respectifs (7 à 30%) ; cependant, très peu ont créé des Aires Protégées Marines. Il est donc nécessaire et indispensable de procéder à l'identification et au classement des zones représentant un intérêt particulier pour la conservation et la valorisation des écosystèmes marins, côtiers, mangroves, zones humides et les ressources en eau.

Objectif sous-régional de l'activité : Etendre le réseau d'aires protégées existant couvrant les différents écosystèmes marins, côtiers, de mangroves, et des zones humides. Elaborer les stratégies de conservation des espèces menacées et de gestion durable des ressources en eau.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Cartes des aires protégées côtières et marines créées ;
- Stratégie de gestion intégrée des mangroves et zones humides disponible ;
- Nombre d'espèces menacées disposant de stratégies de conservation ;
- Programme de gestion des ressources en eau d'Afrique centrale identifié.

Principales étapes nationales à franchir: Identifier et cartographier les zones à écosystèmes marins, côtier, à mangroves et humides ainsi que les espèces menacées et leurs gîtes / Renforcer la réglementation pour la protection de ces écosystèmes et espèces / Développer et mettre en œuvre des programmes et projets de protection / Adopter les mesures de conservation des bassins fluviaux et des réseaux hydrographiques / Intégrer les préoccupations forestières dans les schémas intégrés de gestion des ressources en eau.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Faciliter l'identification des aires protégées à classer ;
- Définir les stratégies de conservation des espèces menacées ;
- Appuyer l'élaboration des programmes nationaux de gestion des zones humides et des ressources en eau ;
- Faciliter l'élaboration des programmes de gestion des zones humides et des ressources en eau ;
- Organiser des concertations sous régionales (Cartes, stratégies...).

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Missions d'identification des aires protégées marines et côtières à classer
2007	Ateliers sous régional de formulation/validation des stratégies de conservation
2008	Programme de gestion des ressources en eau

Responsable principal de l'exécution: RAPAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 200 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
UE		
UICN		
WCS		
CARPE		Financement

Observations : S'inspirer du Global Waters partnership Initiative pour la gestion des ressources en eau de même que du programme néerlandais sous régional en cours de formulation.

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 4.2.1
Axe stratégique	Conservation de la diversité biologique	
Composante	Gestion concertée des zones et aires protégées transfrontalières	
Activité convergente sous-régionale	Préparer un accord cadre pour la gestion concertée des aires transfrontalières	

Contexte et problématique : Une des douze résolutions de la Déclaration de Yaoundé est consacrée à la création des aires protégées transfrontalières et à l'amélioration de la gestion des aires protégées existantes. L'importance de ces complexes transfrontaliers n'est plus à démontrer tant elles permettraient de conserver la continuité des habitats et la préservation des corridors de migrations de certaines espèces. Dans la pratique la mise en place de ce type de complexe d'aires protégées souffre d'une absence de cadre juridique et institutionnel de référence. Quelles doivent être les modalités pratiques d'établissement et les termes de la coopération entre les parties ? Comment établir un cadre type auquel les pays disposant de potentiels d'aires protégées transfrontalières pourraient se référer ?

Objectif sous-régional de l'activité : Elaborer un Accord cadre, guide pour la gestion concertée des aires protégées transfrontalières dans les pays d'Afrique centrale.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Accord cadre des gestions des aires protégées transfrontalières adopté ;
- Accords du TNS et TRIDOM ratifié ;

Principales étapes nationales à franchir: Préparer les termes de référence, mobiliser les ressources financières, lancer l'appel d'offres, recruter le consultant, produire de manière participative et diffuser le document de travail, collecter les commentaires des Etats et organiser une rencontre des Ministres en vue de la signature.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Elaborer un document de base pour la définition de l'Accord cadre ;
- Valider l'accord cadre par toutes les parties prenantes;

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
Fin 2006	Rapport de consultation juridique sur l'Accord cadre
2007	Rapports de réunions de concertation sur l'Accord cadre
2008	Accord cadre disponible

Responsable principal de l'exécution: **RAPAC**

Estimation des coûts au niveau sous-régional: **30 M Fcfa** (à réaliser conjointement avec d'autres activités connexes)

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
UNESCO		
WWF		
WCS		
CARPE		Financement

Observations : .

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 4.2.2
Axe stratégique	Conservation de la diversité biologique	
Composante	Gestion concertée des zones et aires protégées transfrontalières	
Activité convergente sous-régionale	Accélérer le processus de création des aires protégées transfrontalières	

Contexte et problématique : Bien que la Déclaration de Yaoundé insiste sur la création des aires protégées transfrontalières et la gestion concertée des complexes transfrontaliers, on constate que seules les initiatives du Tri-national de la Sangha et du Trinational Dja Odzala Minkebé peuvent être citées comme exemples pratiques. Même dans ces expériences pilotes, les aires transfrontalières ne disposent pas encore de plan d'aménagement ceci ne permet pas de se prononcer sur la gestion effective. Les opportunités potentielles d'établissement des aires protégées transfrontalières au niveau des pays n'ont pas été systématiquement documentées faute de cadre sous régional de planification. Il s'agit par conséquent d'accélérer la mise en place dans les pays d'aires protégées frontalières qui ont leurs vis à vis dans le ou les pays voisins.

Objectif sous-régional de l'activité : Promouvoir la création des aires protégées transfrontalières et leur gestion rationnelle dans les pays d'Afrique centrale.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Un programme d'aires protégées transfrontalières est adopté par les pays de la COMIFAC ;
- Nombre des aires protégées transfrontalières potentielles identifiées ;
- Nombres d'aires protégées transfrontalières créées ;
- Nombre d'accord de gestion des aires protégées transfrontalières signés ;
- Nombre de plans d'aménagement finalisés ou en préparation

Principales étapes nationales à franchir : Identifier les opportunités de création d'aires protégées transfrontalières, classer en priorité les potentielles aires protégées transfrontalières, créer des aires protégées transfrontalières entre les Etats, signer des accords de gestion des nouvelles aires protégées transfrontalières, amorcer le processus de préparation des plans d'aménagement des aires protégées transfrontalières, créer des zones tampons autour des aires protégées transfrontalières et y établir des zones cynégétiques communautaires.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

A revoir

- Sensibiliser les Etats pour permettre la mise en place d'instances de concertation en vue de la création d'AP transfrontalières
- Faciliter les processus de création des AP transfrontalières par les Etats concernés.
- Assurer le suivi périodique de l'évolution des initiatives de création des aires protégées transfrontalières ;

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Programme transfrontalier actualisé et validé
2007	Deux nouvelles initiatives de gestion transfrontalières sont identifiées et formulées
2008	Au moins trois complexes d'aires protégées transfrontalières sont créés

Responsable principal de l'exécution: RAPAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 30 MFcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
UICN		
UE		
Alliance BM/WWF		
CARPE		Financement

Observations : .

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 4.2.3
Axe stratégique	Conservation de la diversité biologique	
Composante	Gestion concertée des zones et aires protégées transfrontalières	
Activité convergente sous-régionale	Signer les Accords de coopération pour les aires protégées transfrontalières	

Contexte et problématique : Les initiatives de la Trinationale de la sangha (TNS) et du Trinational Dja Odzala Minkebe (TRIDOM) sont les deux premières expériences de gestion transfrontalière des aires protégées et de leurs zones périphériques. Le cadre juridique et institutionnel de leur mise en œuvre mérite d'être le plus complet et solide possible. Ainsi la signature des traités par les pays constitue une étape importante dans la traduction opérationnelle de cette volonté de coopération des pays concernés.

Objectif sous-régional de l'activité : Signer et ratifier les accords de coopération du Trinational de la Sangha et du Tri-national Dja/Odzala/ Minkébé (TRIDOM).

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Accords signés et ratifiés

Principales étapes nationales à franchir: TNS au Cameroun Congo RCA, TRIDOM au Cameroun Gabon Congo / Préparer les accords pour les nouvelles zones transfrontalières.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Sensibiliser les autorités nationales sur la nécessité de ratifier les accords signés ;
- Faire signer et ratifier les accords ;

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Rapport d'étape sur les processus de signature et ratification des accords
2007	Accord TNS ratifié
2008	Accord TRIDOM ratifié

Responsable principal de l'exécution: **SE COMIFAC**

Estimation des coûts au niveau sous-régional: **sans coût spécifique**

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
RAPAC		
CARPE		Financement

Observations : RAPAC a prévu une contribution budgétaire pour cette activité sur financement UE.

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 4.2.4
Axe stratégique	Conservation de la diversité biologique	
Composante	Gestion concertée des zones et aires protégées transfrontalières	
Activité convergente sous-régionale	Développer des standards d'aménagement, de gestion et de contrôle des zones transfrontalières (forêts de production et aires protégées)	

Contexte et problématique : Chaque pays dispose de normes nationales d'aménagement, de gestion et contrôle dans le cadre de la gestion de ses aires protégées y compris transfrontalières. Ces normes sont souvent différentes d'un pays à l'autre rendant ainsi la gestion concertée des zones transfrontalières difficile. La différence des standards étant de nature à compromettre l'intégrité des complexes d'aires protégées, il est nécessaire de développer des standards communs acceptables par tous les pays riverains.

Objectif sous-régional de l'activité : Disposer des normes et standards d'aménagement et de contrôle pour les zones transfrontalières.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Les Normes régissant l'aménagement et le contrôle des activités forestières et fauniques en zones transfrontalières sont disponibles.

Principales étapes nationales à franchir: Sur la base de l'analyse comparée des standards, recruter une expertise pour proposer des canevas de base pour la gestion et le contrôle des activités dans les zones transfrontalières. Ces canevas de base feront l'objet de discussions aux niveaux national et sous régional avant d'être adoptés par la COMIFAC.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Préparer les termes de référence ;
- Mobiliser les ressources financières,
- Recruter les consultants, signer les contrats ;
- Organiser des ateliers nationaux et sous-régional de validation ;

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Termes de référence disponible
2007	Rapports d'étude et d'atelier
2008	Normes validées

Responsable principal de l'exécution: OCFSA

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 60 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
RAPAC/UE		
CARPE		Financement

Observations : RAPAC a prévu une contribution budgétaire pour cette activité sur financement UE.

Une estimation préliminaire des coûts au niveau sous-régional de 40 MFcfa a été proposée par l'OCFSA.

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 4.2.5
Axe stratégique	Conservation de la biodiversité	
Composante	Gestion concertée des zones et aires protégées transfrontalières	
Activité convergente sous-régionale	Renforcer la lutte contre le braconnage transfrontalier	

Contexte et problématique : La gestion des ressources transfrontalières souffre actuellement de la faible capacité des pays à pouvoir combattre les pratiques illicites dans l'exploitation du bois d'œuvre de même que le braconnage de la faune. Les aires protégées transfrontalières font l'objet de beaucoup de convoitise car regorgeant pour la plupart des grands mammifères dont les trophées sont très commercialisés au plan international. Les braconniers qui opèrent sur le territoire de plusieurs pays dont les réglementations ne sont pas harmonisées ne peuvent être maîtrisés que si des actions concertées planifiées de manière cohérente sont menées.

Objectif sous-régional de l'activité : Elaborer de manière participative, un plan sous régional de lutte contre le braconnage de la faune et des produits forestiers ligneux et non ligneux.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Documents de stratégie et plan de lutte contre le braconnage transfrontalier disponible.

Principales étapes nationales à franchir: Mobiliser les ressources financières et recruter les consultants pour la production des plans nationaux et du plan sous régional de lutte contre le braconnage / Organiser un atelier sous-régional de validation / Adhérer aux initiatives internationales de lutte contre le braconnage (MIKE, etc.) / Renforcer la législation pénale sur les délits de braconnage / Renforcer la collaboration avec les services des douanes, les transports aériens et ferroviaires, et les sociétés forestières.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Chaque pays développe une stratégie nationale de lutte contre le braconnage ;
- Mettre en cohérence les stratégies nationales dans une approche sous régionale ;
- Définir une stratégie prioritaire d'intervention au niveau sous régional.

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Stratégies nationales de LAB adoptées
2007	Rapport de l'atelier de concertation sous-régionale
2008	Directives sous-régionales de LAB publiées par le SE COMIFAC

Responsable principal de l'exécution: **OCFSA**

Estimation des coûts au niveau sous-régional: **40 MFcfa**

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
WWF		
WCS		
RAPAC		
CARPE		Financement

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 4.2.6
Axe stratégique	Conservation de la biodiversité	
Composante	Gestion concertée des zones et aires protégées transfrontalières	
Activité convergente sous-régionale	Faciliter le contrôle dans les zones transfrontalières	

Contexte et problématique : Le contrôle des activités dans les zones transfrontalières souffre des problèmes liés à l'incapacité des équipes nationales de contrôle d'opérer hors de leurs territoires de compétence ; par ailleurs le braconnage transfrontalier n'a pas fait l'objet d'une attention particulière malgré ses spécificités. Peu d'informations sont disponibles sur les saisies de trophées et autres produits de l'exploitation illégale. Il est urgent de mettre en place des modalités permettant la conduite des missions de contrôle forestier et faunique au delà des frontières nationales.

Objectif sous-régional de l'activité : Mettre en place un cadre pour l'organisation des missions de contrôle transfrontalières.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Documents régissant l'aménagement et le contrôle des activités forestières et fauniques en zones transfrontalières sont disponibles;
- Nombre d'opérations coup de poing organisées et rapport disponibles,
- Les fréquences radio attribuées.

Principales étapes nationales à franchir: Instaurer un régime dérogatoire au droit commun pour le contrôle des zones transfrontalières / Organiser des opérations coup de poing à la frontière / Attribuer des fréquences radio pour la gestion de la tri-nationale de la Sangha.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Signer des protocoles de libre circulation, des accords pour la lutte anti-braconnage et autres textes de facilitation du contrôle transfrontalier.

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Fréquences radio communes attribuées dans le TNS
2006	Un modèle de fiche standard de rapport d'opération de contrôle par les écogardes est adopté
2007	Directives précisant les modalités de contrôle dans les zones transfrontalières
2007	Les rapports de missions de contrôles transfrontaliers sont disponibles sur le net
2008	Le protocole de libre circulation pour le TRIDOM est signé

Responsable principal de l'exécution: OCFSA

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 10 MFcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
RAPAC		
WWF		
WCS		
CARPE		Financement

Observations : .

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 4.2.7
Axe stratégique	Conservation de la biodiversité	
Composante	Gestion concertée des zones et aires protégées transfrontalières	
Activité convergente sous-régionale	Préparer un projet pour la dotation en équipements de communication pour les aires protégées transfrontalières TNS TRIDOM et autres	

Contexte et problématique : Le TNS dispose des structures opérationnelles sur le terrain et d'un Comité technique de Planification et d'exécution avec des techniciens qui collaborent régulièrement depuis quelques années. Le contrôle des activités dans les zones transfrontalières souffre des problèmes liés à l'incapacité des équipes nationales de contrôle d'opérer hors de leurs territoires de compétence mais surtout au manque de moyens de communication rapide et fiable. La dotation en équipements de communication des équipes de terrain dans les trois aires protégées du TNS est un projet prioritaire pour le développement de la gestion concertée de ce complexe partagé par trois pays d'Afrique centrale.

Objectif sous-régional de l'activité : Doter les TNS d'équipements de communication performants.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Equipement fonctionnel sur le terrain.

Principales étapes nationales à franchir:

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Préparer avec les acteurs du TNS une proposition de projet budgétisée ;
- Mobiliser les ressources financières ;
- Lancer les appels d'offres pour acquérir le matériel
- Installer le matériel de communication.

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Etat des lieux des équipements et évaluation des besoins complémentaires
2007	Acquisition et installation de matériels additionnels
2008	Matériel fonctionnel

Responsable principal de l'exécution: OCFSA

Estimation des coûts au niveau sous-régional: voir RAPAC

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
RAPAC/UE		
WWF		
WCS		
CARPE		Financement

Observations : .

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 4.3.1
Axe stratégique	Conservation de la biodiversité	
Composante	Ressources phytogénétiques	
Activité convergente sous-régionale	Mettre en place une stratégie sous-régionale d'identification, de valorisation et de protection des ressources phytogénétiques	

Contexte et problématique : Les forêts d'Afrique centrale regorgent de potentialités qui restent globalement peu connues et valorisées. La gestion des ressources phytogénétiques objets de nombreuses convoitises tant nationales qu'internationales se fait sans cadre institutionnel et juridique appropriés. Les royalties générées par la valorisation de certains de ces produits sont soit inconnues ou très inégalement réparties entre les bénéficiaires. Les pays de la COMIFAC gagneraient à mettre en place une stratégie cohérente pour les ressources phytogénétiques.

Objectif sous-régional de l'activité : Adopter une stratégie sous régionale de valorisation des ressources phytogénétiques.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Stratégie sous régionale adoptée ;
- Banque de données disponible ;
- Brevets enregistrés ;
- Textes consolidés.

Principales étapes nationales à franchir: Initier et développer des programmes nationaux de recherche sur les ressources phytogénétiques / Renforcer la réglementation en matière de gestion, d'exploitation et de commercialisation des ressources phytogénétiques / Définir des mécanismes de protection (brevets) et de partage des royalties

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

A revoir

- Promouvoir la recherche sous régionale sur les ressources phytogénétiques;
- Elaborer la stratégie sous régionale ;
- Faciliter la concertation sous régionale des acteurs sur cette stratégie ;
- Adopter la stratégie sous régionale.

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
2007	Stratégie sous régionale validée

Responsable principal de l'exécution: SE/ COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 60 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique		
PNUE		
CARPE		Financement

Observations : .

AXE STRATEGIQUE 5 / CHAPITRE 5

Valorisation durable des ressources forestières

Chapitre 5

N°	Axe stratégique	Finalité	Indicateur d'impact en 2015	Hypothèse
5	Valorisation durable des ressources forestières	Développer le secteur de façon équitable au bénéfice du développement durable	Les OMD sont atteints dans les communes forestières de la sous-région d'Afrique Centrale ; Le nombre d'emplois du secteur forestier est en augmentation constante dans la sous-région ; La moitié des redevances forestières est redistribuée au bénéfice du développement local ;	Les pays redistribuent effectivement une partie importante des redevances forestières
	Composantes	Objectifs	Indicateur de résultat pour 2008	Hypothèse
5.1	Valorisation économique des filières bois – faune – PFNL - tourisme	Augmenter durablement la contribution du secteur forestier et touristique au développement socio-économique	La contribution des filières bois, faune, PFNL et tourisme aux économies de la sous-région est en nette augmentation	Une situation de référence est réalisée pour chaque grande filière du secteur forestier
5.2	Suivi de la gestion et de l'utilisation des ressources/ contrôle	Maîtriser la connaissance de toutes les utilisations des ressources forestières dans la sous région	Chaque pays s'est doté d'une stratégie cohérente de contrôle de l'exploitation des ressources	Transparence et bonne gouvernance dans les Etats membres
5.3	Certification forestière et traçabilité	Augmenter la crédibilité au niveau national et international des opérateurs du secteur forestier de la sous région	Nombre de concessions certifiées	Tous les marchés porteurs exigent la certification
5.4	Lutte contre l'exploitation illicite des ressources forestières et contre le braconnage	Assurer la bonne gouvernance dans le secteur forestier de la sous région par des actions spécifiques	Le volume des bois attestés légaux vendus à l'exportation et sur les marchés nationaux est en nette augmentation	Une situation de référence est réalisée dans chaque Etat

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 5.1.1.1
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Valorisation économique des filières : bois – faune – PFNL - tourisme	
Activité convergente sous-régionale	Allocation des ressources : assurer la planification dans l'espace et dans le temps de l'allocation des différents titres d'exploitation des ressources forestières	

Contexte et problématique : Le principe d'une allocation planifiée des titres n'est pas encore généralisé dans la sous région, ce qui constitue une entrave à la gestion rationnelle et transparente des ressources forestières.

Objectif sous-régional de l'activité : Assurer de façon transparente l'accès à la ressource aux acteurs les mieux appropriés.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- D'ici fin 2008 tous les titres d'exploitation forestière sont attribués sur une base planifiée.

Principales étapes nationales à franchir : Planifier les différents titres d'exploitation forestière à attribuer aux différents opérateurs économiques.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Sensibiliser les pays à la mise en place du système planifié d'attribution ;
- Organiser un atelier sous régional d'échanges et d'information ;
- Suivre la mise en œuvre de l'approche dans les pays membres.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
2008	Atelier d'échanges et d'information sous régional sur les systèmes planifiés d'attribution des titres d'exploitation forestière

Responsable principal de l'exécution: OAB

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 20 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 5.1.1.2
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Valorisation économique des filières : bois – faune – PFNL - tourisme	
Activité convergente sous-régionale	Allocation des ressources : promouvoir la transparence et la concurrence dans les processus d'attribution des différents titres et autorisations relatives à l'exploitation des ressources forestières	

Contexte et problématique : Le principe d'une allocation planifiée des titres n'est pas encore généralisé dans la sous région, ce qui constitue une entrave à la gestion rationnelle et transparente des ressources forestières. Par ailleurs le séminaire AFLEG de Libreville en juillet 2005, a fortement recommandé le principe de l'observation indépendante de la gestion forestière.

Objectif sous-régional de l'activité : Assurer de façon transparente l'accès à la ressource aux acteurs les mieux appropriés.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- D'ici fin 2008 tous les titres d'exploitation forestière sont attribués sur une base planifiée et transparente.

Principales étapes nationales à franchir : Analyser les procédures officielles et les mécanismes d'attribution des permis et proposer les aménagements nécessaires pour améliorer la transparence / Organiser un atelier national de validation des propositions d'aménagement des procédures et mécanismes d'attribution ; préparer et faire signer les textes d'application / Mettre en place les nouvelles procédures et les mécanismes adoptés / Instituer un mécanisme indépendant de contrôle des procédures d'attribution des titres et d'exploitation des ressources forestières.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Sensibiliser les pays à la mise en place du système planifié d'attribution et d'une observation indépendante de ces opérations;
- Organiser un atelier sous régional d'échanges et d'information ;
- Suivre la mise en œuvre de l'approche dans les pays membres.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
2008	Atelier d'échanges et d'information sous régional sur les systèmes planifiés d'attribution des titres d'exploitation forestière et d'observation indépendante

Responsable principal de l'exécution : OAB

Estimation des coûts au niveau sous-régional: sans coût spécifique

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
CIFOR	Expertise technique	

Observations : Cette activité est reprise par le processus (A)FLEG(T) en cours et l'activité est en étroite relation avec l'axe 1 du plan de convergence relative à l'harmonisation des politiques.

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 5.1.2.1
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Valorisation économique des filières : bois – faune – PFNL - tourisme	
Activité convergente sous-régionale	Filière bois : élaborer et adopter les schémas nationaux d'industrialisation	

Contexte et problématique : Pour éviter la surcapacité des installations industrielles de transformation du bois entraînant une exploitation abusive des ressources forestières, afin d'éviter des distorsions commerciales entre pays de la sous région et faciliter le contrôle de la mise en œuvre des politiques nationales en matière de transformation, une certaine harmonisation des approches dans la sous région semble nécessaire / utile.

Objectif sous-régional de l'activité : Optimiser dans la sous région la valorisation des ressources et faciliter le contrôle de la mise en œuvre des directives nationales de transformation et d'industrialisation.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- D'ici fin 2008 tous les pays de la sous région disposent d'une approche commune d'élaboration d'un schéma national d'industrialisation.

Principales étapes nationales à franchir : Elaborer la politique nationale d'industrialisation de la filière bois / Définir un plan directeur d'industrialisation / Organiser une semaine africaine du bois en impliquant tous les partenaires au développement.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Sensibiliser les pays au bien fondé de la disponibilité d'un schéma d'industrialisation nationale ;
- Organiser un atelier sous régional d'échanges, d'information et d'harmonisation des approches ;
- Suivre la mise en œuvre de l'approche commune dans les pays membres.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
2007	Actualisation de l'étude sur le plan d'industrialisation régionale
2008	Atelier sous régional d'échanges, d'information et d'harmonisation des approches

Responsable principal de l'exécution : OAB

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 50 MFcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers

Observations : Activité en étroite relation avec l'axe 1 du plan de convergence relative à l'harmonisation des politiques.

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 5.1.2.2
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Valorisation économique des filières : bois – faune – PFNL - tourisme	
Activité convergente sous-régionale	Filière bois : promouvoir la transformation plus poussée du bois et l'utilisation des technologies avancées	

Contexte et problématique : La ressource ligneuse est mal utilisée du fait de l'insuffisance de transformation généralement limitée à la première transformation. D'autre part, les industries installées n'ont pas toujours des équipements appropriés utilisant des technologies modernes. Cela entraîne un gaspillage important de la matière première, une baisse de la qualité et de la valeur des produits exportés. L'OIBT et l'OAB ont pourtant préconisé une stratégie de transformation plus poussée de la matière première ligneuse au profit des pays membres qui n'est malheureusement pas appliquée.

Objectif sous-régional de l'activité : Optimiser l'utilisation des ressources ligneuses et accroître la valeur ajoutée des produits mis dans le marché.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- D'ici fin 2008 tous les pays de la sous région disposent d'une approche commune d'élaboration d'un schéma national d'industrialisation sur la base de la stratégie OIBT/OAB adoptée les Ministres des pays membres.

Principales étapes nationales à franchir : Définir des mesures d'encouragement à la récupération du bois dans les industries forestières / Inciter à la production locale des produits à forte valeur ajoutée / Favoriser l'importation et/ou la construction des machines à bois performantes / Promouvoir les PME et PMI dans les différentes filières de transformation.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Exploiter la stratégie OIBT/OAB ;
- Organiser un atelier sous régional d'échanges et d'information sur des approches prometteuses en matière de promotion d'investissements dans le secteur avec utilisation de technologies modernes.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
2008	Atelier sous régional d'échanges et d'information sur des approches prometteuses en matière de promotion d'investissement dans le secteur avec utilisation de technologies modernes

Responsable principal de l'exécution : OAB

Estimation des coûts au niveau sous-régional: cf. fiche précédente

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers

Observations : Activité en étroite relation avec l'axe 1 du plan de convergence relative à l'harmonisation des politiques.

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 5.1.2.3
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Valorisation économique des filières : bois – faune – PFNL - tourisme	
Activité convergente sous-régionale	Filière bois : développer un marché régional et sous régional du bois et autres produits forestiers	

Contexte et problématique : L'absence de règles pour le commerce sous régional des produits forestiers handicape les échanges entre pays. Cela entraîne une sous valorisation des ressources forestières dans la sous région en privant les industries installées de matières premières.

Objectif sous-régional de l'activité : Valoriser de façon optimale le tissu industriel et artisanal sous régional d'exploitation et de transformation des produits forestiers.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- D'ici fin 2008 une analyse approfondie de la problématique du commerce inter régional des produits forestiers est disponible par catégorie et des recommandations sur la mise en place d'un marché sous régional sont validées par le forum sous régional.

Principales étapes nationales à franchir : Organiser une concertation sur le développement d'un marché sous-régional du bois (CEMAC, OAB, OIBT, IFIA, ATIBT, Syndicat nationaux, etc. et Etats) / Mettre en place des systèmes spécialisés de marché régional sous-régional et international de bois et autres produits forestiers.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Mettre en place cadre de concertation sous régional de tous les acteurs ;
- Réaliser les études appropriées ;
- Organiser un atelier sous régional de validation des recommandations des études.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Mise en place du cadre de concertation
2006 / 2007	Réalisation des études
Fin 2008	Atelier de validation

Responsable principal de l'exécution: CEMAC / CEEAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 100 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
GTZ		
OAB		
CIFOR	Expertise technique	

Observations : Activité en étroite relation avec l'axe 1 du plan de convergence relative à l'harmonisation des politiques.

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 5.1.2.4
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Valorisation économique des filières : bois – faune – PFNL - tourisme	
Activité convergente sous-régionale	Filière bois : inciter à l'adoption de codes déontologiques dans toutes les grandes filières et activités forestières qui soient compatibles avec les principes de gestion durable des forêts	

Contexte et problématique : La mise en œuvre des règles de gestion durable des forêts ne peut se faire efficacement qu'avec une implication forte de la profession. Cette implication s'énonce par l'établissement d'un code déontologique volontaire. Les États peuvent inciter les opérateurs à y adhérer, notamment à travers l'adoption de coefficients de pondération dans l'attribution des titres d'exploitation forestière.

Objectif sous-régional de l'activité : Amener les opérateurs économiques à contribuer eux-mêmes au respect des règles de gestion durable.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- D'ici fin 2008 les codes de déontologie des différents segments de la filière bois et autres sont publiés et la majorité des exploitants du secteur formel font partie de réseaux visant leur application.

Principales étapes nationales à franchir : Veiller au respect des codes déontologiques.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Mettre en place cadre de concertation sous régional de tous les acteurs ;
- Élaborer les codes
- Organiser des ateliers sous régionaux de validation.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Mise en place du cadre de concertation
2007 / 2008	Publication des codes

Responsable principal de l'exécution: **CEFDHAC**

Estimation des coûts au niveau sous-régional: **15 M Fcfa**

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
GTZ		
IFIA-ATIBT		
FAO		
UICN		
WRI		

Observations : Activité éligible à l'approche Partenariat Public Privé

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 5.1.3.1
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Valorisation économique des filières : bois – faune – PFNL - tourisme	
Activité convergente sous-régionale	Filière faune : améliorer la contribution de la filière faune au développement économique et social de la sous-région	

Contexte et problématique : En dépit de la richesse faunique de la sous-région, la contribution de la filière faune à l'ensemble de l'économie nationale est encore timide. La gestion de l'importante faune sauvage, qui se trouve aussi bien dans les aires protégées de la sous-région que dans les espaces de production, ne pourra être durable que si la filière faune contribue de manière significative à l'ensemble de l'économie des pays et à la lutte contre la pauvreté des communautés locales.

Objectif sous-régional de l'activité : Permettre à la filière faune à créer des richesses et un nombre important d'emplois permanents dans les pays de la sous-région.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Avant fin 2008, les pays de la sous-région seront dotés des fonds faune alimentés par une taxation harmonisée et adaptée des produits de la filière faune.

Principales étapes nationales à franchir : Faire l'Etat des lieux des filières faunes dans les états / Etudier la fiscalité de la faune et mettre en place des mesures fiscales incitatives / Développer une stratégie d'intégration de la filière faune dans les économies nationales / Appuyer l'organisation des structures professionnelles de la filière faune / Sécuriser les zones cynégétiques en renforçant leur statut / Actualiser, renforcer et harmoniser les réglementations en matière de conservation et de gestion de la faune / Mettre en cohérence les législations fiscales, douanières et fauniques pour faciliter le développement de la filière.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Elaborer l'état des lieux de la contribution de la filière faune à l'économie sous régionale
- Organiser un atelier sous régional sur les approches de renforcement de la contribution de la filière faune à l'économie sous régionale (notamment concernant les modalités de mise en place d'un système de taxation incitative adaptée et harmonisée de la filière faune).

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
Fin 2008	Atelier sous régional sur les modalités de mise en place d'un système de taxation incitative adaptée et harmonisée de la filière faune

Responsable principal de l'exécution: OCFSA

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 45 MFcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
RAPAC		
UE		
FFEM		

Observations : RAPAC a prévu une contribution budgétaire sur financement UE et FFEM.

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 5.1.4.1
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Valorisation économique des filières : bois – faune – PFNL - tourisme	
Activité convergente sous-régionale	Filière produits forestiers non-ligneux : Organiser des filières des différents PFNL	

Contexte et problématique : Les PFNL qui constituent une des principales richesses des forêts d'Afrique centrale sont actuellement peu valorisées. Ils font l'objet de multiples activités dans le secteur informel. Pour leur permettre de contribuer significativement à la lutte contre la pauvreté des communautés locales, il y a lieu de procéder à la structuration et au développement des filières porteuses.

Objectif sous-régional de l'activité : Organiser des filières porteuses des PFNL dans les pays de la sous-région, afin qu'elles contribuent à la lutte contre la pauvreté.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Avant fin 2008, au moins 10 filières porteuses sont structurées et développées dans les pays de la sous-région.

Principales étapes nationales à franchir : Sensibiliser les populations et les gouvernants sur l'importance de ce secteur ainsi que sur les techniques d'utilisation durable des PFNL / Elaborer et/ou renforcer les réglementations en vigueur en matière d'accès, de collecte et de commerce de PFNL / Développer et mettre en place les normes de prélèvement, de conservation et d'utilisation des PFNL / Mettre en place une fiscalité incitative au développement des PFNL / Organiser une concertation sur la problématique des PFNL / Mettre en place une stratégie nationale de gestion des PFNL / Promouvoir les opérations communautaires de collecte et de gestion durable des PFNL / Promotion des opérations de régénération et de développement de la ressource.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Organiser une réflexion sous régionale sur la problématique ;
- Sensibiliser les pays sur l'importance de la filière des PFNL ;
- Appuyer les pays dans l'élaboration harmonisée des normes de prélèvement, de conservation et d'utilisation des PFNL porteurs ;
- Appuyer la tenue d'un atelier régional sur le développement des filières porteuses des PFNL.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
Début 2008	Atelier régional sur le développement des filières porteuses des PFNL

Responsable principal de l'exécution: SE COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 60 MFcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
FAO	Assistance technique	Financement partiel
CEFDHAC		
CIFOR	Expertise technique	

Observations : Se rapprocher du programme FAO sur les PFNL en Afrique Centrale pour la conduite des activités préconisées

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 5.1.4.2
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Valorisation économique des filières : bois – faune – PFNL - tourisme	
Activité convergente sous-régionale	Filière produits forestiers non-ligneux : Mettre en place des stratégies adaptées de développement des filières PFNL majeures	

Contexte et problématique : Les PFNL qui constituent une des principales richesses des forêts d'Afrique centrale sont actuellement peu valorisées. Ils font l'objet de multiples activités dans le secteur informel. Pour leur permettre de contribuer significativement à la lutte contre la pauvreté des communautés locales, il y a lieu de procéder à la structuration et au développement des filières porteuses.

Objectif sous-régional de l'activité : Disposer d'une stratégie de développement des filières porteuses des PFNL dans les pays de la sous-région.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Avant fin 2008, les pays d'Afrique Centrale disposent d'une stratégie/approche sous-régionale de développement socio-économique durable des PFNL.

Principales étapes nationales à franchir : Réaliser un forum national PFNL sur les mesures à prendre pour développer les filières / Mettre en place une stratégie nationale de développement durable et socio-économique des PFNL.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Sensibiliser les pays sur l'importance de la filière des PFNL
- Appuyer la tenue d'un atelier régional sur le développement des filières porteuses des PFNL.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
Début 2007	Atelier régional sur la stratégie de développement des filières porteuses des PFNL

Responsable principal de l'exécution: SE COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: voir fiche précédente

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
FAO	Assistance technique	Financement partiel
CEFDHAC		
CIFOR	Expertise technique	

Observations : A réaliser dans le cadre de 5.1.4.1

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 5.1.5.1
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Valorisation économique des filières : bois – faune – PFNL - tourisme	
Activité convergente sous-régionale	Filière touristique : Favoriser le développement des activités éco touristiques	

Contexte et problématique : Les énormes potentialités d'Afrique Centrale pour un tourisme de vision sont malheureusement encore peu exploitées. Ce secteur reste encore peu connu. Pour lui permettre de contribuer significativement à la lutte contre la pauvreté des communautés locales, il y a lieu de chercher à en faire une activité économique rentable à travers (i) une action concertée de conservation et de valorisation de la diversité biologique et culturelle et (ii) la génération des bénéfices substantiels équitablement répartis au sein des populations locales.

Objectif sous-régional de l'activité : Valoriser la diversité biologique et culturelle à travers un tourisme de vision.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Avant fin 2008, une stratégie sous régionale est développée.

Principales étapes nationales à franchir : Sensibiliser le public et les partenaires sur l'intérêt du secteur éco touristique pour les pays du Bassin du Congo / Produire un répertoire des sites éco touristiques et cynégétiques majeurs / Rechercher et développer les capacités des administrations nationales et des professionnels à gérer les filières touristiques / Développer les infrastructures touristiques nationales.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Organiser une réflexion sous régionale sur la problématique
- Sensibiliser les pays sur l'importance du tourisme
- Appuyer la tenue d'un atelier régional sur le développement de l'écotourisme dans la sous région.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
2007	Rapport d'atelier régional sur le développement de l'écotourisme disponible basé sur les plans d'actions touristiques nationaux

Responsable principal de l'exécution: OCFSA

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 16 MFcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
Opérateurs économiques de la filière		
UE		
WWF		
WCS		
CIFOR	Expertise technique	
RAPAC		

Observations : Une consultation auprès de l'OMT sera initiée.

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 5.2.1
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Suivi de la gestion et de l'utilisation des ressources / contrôle	
Activité convergente sous-régionale	Assainir tous les titres d'exploitation des ressources forestières	

Contexte et problématique : La Déclaration de la conférence ministérielle AFLEG (African Forest Law Enforcement and Governance, octobre 2003) traduit la volonté politique des pays africains à améliorer la gestion de leurs ressources forestières à travers la mise en œuvre d'une série de mesures tant au niveau national que sous-régional. Un accent particulier est ainsi mis sur la nécessité d'un renforcement de la coopération entre les organismes sous-régionaux et régionaux afin d'éliminer le flux des produits forestiers illégaux. La promotion d'une telle bonne gouvernance passe nécessairement par la publication régulière par l'administration forestière du répertoire de tous les titres d'exploitation des ressources forestières valides et le sommier des infractions et la mise des données de ces titres à la disposition de l'observatoire sous-régional des forêts.

Objectif sous-régional de l'activité : Créer au sein de la COMIFAC un observatoire sous-régional des forêts.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Avant fin 2007, un observatoire sous-régional des forêts est créé, son répertoire et sa base de données étant connectés aux réseaux nationaux des pays de la sous-région.

Principales étapes nationales à franchir : Dresser le répertoire de tous les titres d'exploitation des ressources forestières / Mettre les données actualisées sur les titres valides à la disposition de l'observatoire sous-régional des forêts de la COMIFAC.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Sensibiliser les pays sur l'importance d'assainir les titres d'exploitation forestière et de disposer d'un répertoire national des titres valides suivant un modèle préconçu ;
- Appuyer la tenue d'un atelier régional sur les modalités de mise en place d'un observatoire sous-régional des forêts ;
- Créer un observatoire sous-régional des forêts et le rendre opérationnel.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
Début 2007	Création d'un observatoire sous-régional des forêts

Responsable principal de l'exécution: ADIE

Estimation des coûts au niveau sous-régional: sans coûts spécifiques

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
UE/FORAF		
WRI/GfW/CARPE		
UICN		
CIFOR	Expertise technique	

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 5.2.2
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Suivi de la gestion et de l'utilisation des ressources / contrôle	
Activité convergente sous-régionale	Adopter une convention sous-régionale sur le contrôle forestier	

Contexte et problématique : Les pays d'Afrique centrale disposent pour la plupart d'une législation et d'une réglementation orientées vers le développement durable et à même de bien guider les activités forestières. Ils travaillent également à mettre en place des stratégies nationales de contrôle de l'exploitation des produits forestiers et fauniques pour faire face au développement des activités illégales. Mais s'appliquant sur les mêmes écosystèmes et visant les mêmes activités, ces différentes stratégies, pour être plus efficaces, devraient être harmonisées.

Objectif sous-régional de l'activité : Doter la sous région d'une convention commune de lutte contre l'exploitation illégale et le braconnage.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Avant fin 2008, une convention sous-régionale de contrôle et de lutte contre les activités forestières illicites et contre le braconnage est adoptée par tous les pays membres de la COMIFAC et mise en oeuvre.

Principales étapes nationales à franchir : Contribuer à la préparation d'un projet de convention sous-régionale en matière de contrôle forestier / Participer à l'atelier sous-régional de concertation / Faire approuver le projet de convention par les parties prenantes.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Faire l'état des lieux
- Elaborer un projet de convention sous-régionale de contrôle et de lutte contre les activités forestières illicites et contre le braconnage participative et avec l'implication de toutes les parties prenantes ;
- Organiser un atelier régional de concertation ;
- Faire approuver cette convention par tous les pays membres.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
Début 2008	Adoption d'une convention sous-régionale sur le contrôle forestier

Responsable principal de l'exécution: SE COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 25 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
FAO		

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 5.2.3
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Suivi de la gestion et de l'utilisation des ressources / contrôle	
Activité convergente sous-régionale	Renforcer les structures frontalières de contrôle forestier avec des moyens de communication (radio téléphone) et de logistique de fonctionnement	

Contexte et problématique : Les pays d'Afrique centrale disposent pour la plupart d'une législation et d'une réglementation orientées vers le développement durable et à même de bien guider les activités forestières. Ils travaillent également à mettre en place des stratégies nationales de contrôle de l'exploitation des produits forestiers et fauniques. Mais s'appliquant sur les mêmes écosystèmes et visant les mêmes activités, ces différentes stratégies, pour être plus efficaces, devraient être harmonisées et dotées de moyens adéquats notamment au niveau des structures frontalières de contrôle.

Objectif sous-régional de l'activité : Etudier les caractéristiques des moyens de communication et de logistique de fonctionnement utilisables au niveau de différentes frontières.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Avant fin 2008, un document synthétique sur les moyens de communication et de logistique de fonctionnement utilisables au niveau de différentes frontières est disponible.

Principales étapes nationales à franchir : Faire un état des lieux de la situation nationale en matière d'équipements, évaluer les besoins et acquérir les équipements / Faire une revue et une évaluation des initiatives en matière de contrôle de l'exploitation des ressources / Mettre en place les structures de contrôle et les rendre efficace.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Mener une étude sur les moyens de communication et de logistique de fonctionnement utilisables au niveau de différentes frontières ;
- Organiser un atelier régional de validation.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
Fin 2008	Les structures frontalières de contrôle forestier des pays membres utilisent les mêmes moyens de communication

Responsable principal de l'exécution: SE COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 35 MFcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
UE		
CEMAC/CEEAC		

Observations : A réaliser dans le cadre de l'activité 5.2.2

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 5.3.1
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Certification forestière et traçabilité	
Activité convergente sous-régionale	Promouvoir le processus de certification forestière	

Contexte et problématique : Le processus de certification forestière a été engagé par plusieurs entreprises forestières de la sous-région, afin de pouvoir améliorer leur image de marque quant à la gestion durable des ressources forestières à laquelle les pays dans lesquels elles opèrent se sont engagés avec l'appui de la communauté internationale. La COMIFAC devra ainsi aider à promouvoir le système panafricain étudié par l'OAB ou d'autres systèmes de certification internationalement reconnus qui lui sont conformes.

Objectif sous-régional de l'activité : Amener les concessionnaires à faire procéder à la certification de leurs concessions forestières suivant un système internationalement reconnu.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

Avant fin 2008, un nombre important de concessions est certifié.

Principales étapes nationales à franchir : Développer et mettre en place les principes critères et indicateurs de certification forestière / Prévoir dans le forum national une commission multipartite spécialisée sur la promotion du processus de certification / Former des auditeurs forestiers à l'échelle de la sous-région et les faire assermenter.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Identifier les systèmes de certification utilisés au niveau de la sous-région ; évaluer les expériences en cours
- Organiser un atelier régional de validation des PCI sous régionaux;
- Appuyer la formation des auditeurs forestiers au niveau de la sous-région.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
Fin 2006	Le rapport de l'étude comparative des systèmes de certification est disponible
Fin 2007	Les auditeurs africains sont formés pour suivre le processus de certification

Responsable principal de l'exécution: OAB

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 100 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
GNT		
IFIA/WRI/UICN		
UE		
WWF		
OIBT		
CIFOR	Expertise technique	

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 5.3.2
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Certification forestière et traçabilité	
Activité convergente sous-régionale	Mener les tests PCI dans les différents pays et zones écologiques de la sous région (OAB et CIFOR)	

Contexte et problématique : La Déclaration de Yaoundé (1999) sur la conservation et la gestion durables des écosystèmes forestiers demande aux pays d'Afrique centrale d'accélérer la mise en place des instruments d'aménagement forestier, notamment les systèmes de certification harmonisés, reconnus internationalement et agréés par tous les Etats d'Afrique centrale. Les Ministres en charge des forêts des pays membres de l'OAB se sont également engagés en 2002 à Kinshasa à adopter les PCI harmonisés de l'OAB/OIBT et d'accélérer la mise en place des instruments d'aménagement forestier. La COMIFAC se doit par conséquent d'apporter un appui pour mener les tests PCI dans les différents pays et zones écologiques de la sous-région.

Objectif sous-régional de l'activité : Amener les pays de la sous-région à disposer des normes de gestion durable utilisables et compatibles à leurs spécificités, à l'issue d'un processus d'élaboration participatif incluant notamment le secteur privé et les ONG.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Avant fin 2008, un document synthétique sur les PCI de gestion durable des forêts est disponible dans chaque pays.

Principales étapes nationales à franchir : Identifier une ou plusieurs forêts pouvant accueillir le processus de test / Signer une convention entre l'exploitant forestier et l'OAB/CIFOR / Exécuter le processus de test des PCI.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Sensibiliser les pays dans la nécessité de disposer des PCI nationaux de gestion durable des forêts ;
- Encourager les pays à procéder aux tests in situ de ces PCI.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
Fin 2008	Les PCI testés suivant une méthodologie préconisée par l'OAB sont disponibles dans chaque pays

Responsable principal de l'exécution: OAB

Estimation des coûts au niveau sous-régional: sans coût spécifique

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
CIFOR	Expertise technique	
GNT		
OIBT		

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 5.3.3
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Certification forestière et traçabilité	
Activité convergente sous-régionale	Mettre en œuvre dans chaque pays et à l'échelle sous régionale un système unique de traçabilité	

Contexte et problématique : Il est nécessaire de mettre en œuvre un ou des systèmes de traçabilité pour répondre aux exigences : du processus de certification, du processus FLEGT et pour la bonne gouvernance dans le secteur. Il existe actuellement plusieurs solutions techniques à travers le monde. Mais, avoir plusieurs systèmes dans la sous région rend plus complexe et coûteux les opérations de contrôle et de suivi. Par ailleurs, étant donné que les produits forestiers de la sous région sont généralement les mêmes, s'adressent au même marché et utilisent dans une large mesure les mêmes circuits commerciaux, une harmonisation sous régionale s'avère nécessaire. Néanmoins les premières expériences en la matière semblent indiquer que vouloir mettre en œuvre un seul et unique système pour tous les produits sera difficile voir impossible. Certains pays ont déjà avancé dans la matière, notamment le Cameroun qui teste actuellement un système national (code barre).

Objectif sous-régional de l'activité : Suivre, contrôler, certifier les produits forestiers de toutes la sous région des lieux de production aux points de rupture des charges de façon conviviale, sûre et à moindres coûts.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- A partir de 01/09 les caractéristiques importantes des produits forestiers (origine géographique, essence, souche et produits dérivés), exportés via le port de Douala sont identifiés à travers le(s) système(s) de traçabilité adopté(s).

Principales étapes nationales à franchir : Proposer un système unique de traçabilité pour les exportations de bois du Bassin du Congo / Organiser un atelier national de concertation et de validation du système de traçabilité / Signer les textes d'application en la matière / Mettre en place l'autorité de gestion du processus de suivi de la traçabilité.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Sensibiliser sur base des expériences camerounaises et la réflexion en RCA les autres pays de la sous région ;
- Mener une étude (implication des parties prenantes au niveau de tous les pays producteurs) pour identifier un ou deux systèmes de traçabilité appropriés ;
- Valider la proposition technique par le forum sous régional ;
- Suivre la mise en œuvre du/des système(s) dans les pays membres.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Sensibilisation lors de l'atelier sous-régional de Kinshasa
2006	Etude de la traçabilité réalisée au niveau régional et consolidation lors d'un atelier sous-régional en marge de la sixième CEFDHAC

Responsable principal de l'exécution: OAB

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 100 MFcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
IFIA		
GTZ		

Observations : Valoriser l'expérience et les initiatives en cours au Cameroun ; impliquer le secteur privé (par exemple à travers IFIA)

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 5.3.4
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Certification forestière et traçabilité	
Activité convergente sous-régionale	Mettre en œuvre dans chaque pays et à l'échelle sous régionale un système de suivi indépendant de la conformité réglementaire des activités des concessionnaires forestiers.	

Contexte et problématique : Il est nécessaire de mettre en œuvre un ou des systèmes de suivi de légalité pour répondre aux exigences du processus de certification, du processus FLEGT et pour promouvoir la bonne gouvernance dans le secteur. Des référentiels nationaux sont nécessaires pour vérifier la conformité légale des exploitants forestiers aux lois et règles nationales. Un cadre sous régional basé sur les cadres réglementaires nationaux des pays du Bassin du Congo, et qui utilise un ensemble d'indicateurs et de vérificateurs agréés, peut contribuer à harmoniser la collecte de données pour améliorer et simplifier la diffusion de l'information sur la légalité et la gestion durable dans les pays du Bassin du Congo pour les marchés importants et sensibles comme les pays de l'Union Européenne. Ces activités peuvent être basées sur l'expérience FORCOMS.

Objectif sous-régional de l'activité : Amener les pays à mettre en place des systèmes de suivi de la conformité réglementaire basés sur les référentiels nationaux et un cadre sous régional commun.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- A partir de janvier 2007, un ensemble d'indicateurs et de vérificateurs, agréés à l'issue d'un processus de large concertation, sont en place dans les pays pour suivre et vérifier la légalité et la conformité réglementaire des opérations des exploitants forestiers.

Principales étapes nationales à franchir : Développement dans chaque pays des référentiels nationaux pour la légalité, la conformité réglementaire et l'engagement dans la gestion durable basé sur un cadre générique sous régional.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Développer un cadre d'indicateurs sous-régionaux
- Développer des indicateurs de la légalité générique applicables dans les pays de la sous région.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
03/2006	Un cadre d'indicateurs sous régionaux est adopté
12/2006	Des référentiels nationaux sont adoptés dans chaque pays sur la base du cadre générique sous-régional

Responsable principal de l'exécution: **CEFDHAC**

Estimation des coûts au niveau sous-régional: **70 M Fcfa**

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
France		
GTZ		
Union Européenne		
Banque Mondiale		
IUCN, WRI, IFIA		

Observations : Valoriser l'expérience et les initiatives en cours (e.g.FORCOMS)

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 5.4.1
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Lutte contre l'exploitation illicite des ressources forestières et contre le braconnage	
Activité convergente sous-régionale	Mettre en commun les statistiques nationales relatives au braconnage et à l'exploitation illicite des ressources forestières	

Contexte et problématique : L'exploitation illicite des ressources forestières et le braconnage ont atteint à l'heure actuelle des proportions inquiétantes dans tous les pays d'Afrique centrale, franchissant les seuils de tolérance et mettant à mal toutes les politiques de gestion durable mises en place par les Etats. Pour les combattre plus efficacement, ces pays qui ont pratiquement les mêmes écosystèmes, les mêmes espèces animales et végétales, gagneraient à constituer des banques de données statistiques sur ces fléaux consultables par tous.

Objectif sous-régional de l'activité : Amener les pays à mettre en place un système informatique commun de gestion des données sur l'exploitation illicite du bois et le braconnage dans les pays d'Afrique centrale.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Avant fin 2008, un document sur le système informatique de gestion des données sur l'exploitation illicite du bois et le braconnage est disponible.

Principales étapes nationales à franchir : Opérationnaliser le système de collecte, de traitement et d'envoi des informations sur le braconnage et l'exploitation illicite des ressources forestières.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Mener une étude sur le système informatique de gestion des données sur l'exploitation illicite du bois et le braconnage en Afrique;
- Organiser un atelier régional de validation.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
Fin 2007	Etude sur système informatique de gestion des données sur l'exploitation illicite du bois et le braconnage
Début 2008	Atelier régional de validation de l'étude

Responsable principal de l'exécution: **ADIE**

Estimation des coûts au niveau sous-régional: **10 M Fcfa**

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
CIFOR	Expertise technique	
UE/FORAF		
RAPAC		
OAB		

Observations : Activité à réaliser avec « l'observatoire des forêts » à mettre en place.

RAPAC a prévu une contribution budgétaire sur financement UE dans le cadre de sa participation à la mise en place d'un observatoire sur le suivi de l'état des aires protégées et de la problématique de la viande de brousse, en collaboration avec FORAF.

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 5.4.2
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Lutte contre l'exploitation illicite des ressources forestières et contre le braconnage	
Activité convergente sous-régionale	Adopter dans chaque pays un plan national de lutte contre le braconnage et l'exploitation illicite des ressources forestières	

Contexte et problématique : L'exploitation illicite des ressources forestières et le braconnage ont atteint à l'heure actuelle des proportions inquiétantes dans tous les pays d'Afrique centrale, franchissant les seuils de tolérance et mettant à mal toutes les politiques de gestion durable mises en place par les Etats. Pour les combattre plus efficacement, chacun de ces pays devra mettre en place un plan national de lutte contre le braconnage et l'exploitation illicite de ses ressources forestières à connecter à la stratégie sous régionale.

Objectif sous-régional de l'activité : Amener les pays à relayer la stratégie sous régionale par la mise en place des plans nationaux de lutte contre le braconnage et l'exploitation illicite des ressources forestières.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Avant fin 2007, chaque pays d'Afrique centrale dispose d'un plan national de lutte contre le braconnage et l'exploitation illicite des ressources forestières, suivant un modèle mis sur pied par la COMIFAC.

Principales étapes nationales à franchir : Préparer un plan national de lutte contre le braconnage et l'exploitation illicite des ressources forestières / Organiser un atelier national de validation des propositions du plan de lutte contre le braconnage et de l'exploitation illicite des ressources forestières / Préparer et faire signer les textes nécessaires pour la mise en œuvre du plan de lutte / Rendre le dispositif opérationnel.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Etudier un modèle de plan de lutte contre le braconnage et l'exploitation illicite des ressources forestières
- Organisation d'un atelier régional de validation.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
2007	Directives sur la lutte anti-braconnage
2008	Directives sur l'exploitation illicite du bois

Responsable principal de l'exécution: **SE COMIFAC**

Estimation des coûts au niveau sous-régional: **15 M Fcfa**

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
OCFSA/RAPAC		
OAB		
IFIA		
UE		

Observations :

AXE STRATEGIQUE 6 / CHAPITRE 6

Développement des activités alternatives et réduction de la pauvreté

Plan d'opérations du Plan de Convergence de la COMIFAC 2006-2008

Chapitre 6

N°	Axe stratégique	Finalité	Indicateur d'impact en 2015	Hypothèse
6	Développement des activités alternatives et réduction de la pauvreté	Concilier la gestion durable des écosystèmes de la sous région avec le développement économique et social des populations riveraines	Les OMD sont atteints dans les communes forestières de la sous-région d'Afrique Centrale ;	Adhésion des populations riveraines aux projets d'activités alternatives
	Composantes	Objectifs	Indicateur de résultat pour 2008	Hypothèse
6.1	Activités alternatives au braconnage	Réduire la pression sur la faune sauvage dans la sous région	La chasse villageoise et commerciale est réglementée dans tous les pays Des activités alternatives réellement viables sont identifiées et mises en œuvre dans les pays	Implication des opérateurs privés et des populations riveraines dans la recherche de solutions alternatives
6.2	Micro-projets générateurs de revenus pour les populations locales	Réorienter les populations riveraines vers des activités économiques à impact réduit sur les écosystèmes	Nombre de microprojets créés et viables	

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 6.1.1
Axe stratégique	Développement des activités alternatives et réduction de la pauvreté	
Composante	Activités alternatives au braconnage	
Activité convergente sous-régionale	Promouvoir la consommation de protéines animales autres que la viande de brousse	

Contexte et problématique : Le braconnage est une des menaces majeures pour la biodiversité faunique de la sous région. Parmi d'autres raisons, l'absence d'alternatives à la viande de brousse en tant que source de protéines animales pousse les populations riveraines à pratiquer la chasse pour se procurer de la protéine animale. Cette forme de chasse pourrait être réduite par la disponibilité d'alternatives basées sur l'élevage ou une meilleure accessibilité à d'autres types de viandes. Toutefois, précisons que c'est la chasse pratiquée aux fins commerciales pour alimenter les villes qui est la principale cause de développement du braconnage. La sous-région dispose des expériences intéressantes dans ce domaine qui doivent faire l'objet d'un échange au niveau sous régional pour développer une stratégie d'approches communes efficaces.

Objectif sous-régional de l'activité : Amener les populations riveraines à consommer les protéines animales autres que celles de la faune sauvage, en vue de réduire la chasse locale et de préserver la biodiversité.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Une analyse des approches et expériences existantes dans la sous-région et des recommandations par rapport à des approches sous régionales sont disponibles.

Principales étapes nationales à franchir : Intégrer l'obligation d'appui au développement local dans les cahiers de charges des entreprises / Inciter le secteur privé forestier à faciliter la création d'emplois autour des sites de production / Développer des partenariats entre le secteur privé, les ONG et les populations riveraines.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Mener une étude sur les approches et expériences existantes ;
- Organiser des échanges au niveau sous régional ;
- S'accorder sur une stratégie d'approches communes sur la promotion des alternatives dans le cadre d'un forum sous régional.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
2007	Rapport d'étude sur les approches existantes disponible et publié
2008	Tenue d'un Forum sous-régional d'échanges
2008	Publication des directives par le SE COMIFAC

Responsable principal de l'exécution: **CEFDHAC**

Estimation des coûts au niveau sous-régional: **50 MFcfa**

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
GTZ		
World Fish Center	Expertise technique	
CARPE		Financement

Observations : Placer cette activité dans le cadre d'une recherche plus large des meilleures stratégies (autres que répressives) de lutte contre le braconnage.

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 6.2.1
Axe stratégique	Développement des activités alternatives et réduction de la pauvreté	
Composante	Micro projets générateurs de revenus pour les populations locales	
Activité convergente sous-régionale	Favoriser le développement systématique d'activités génératrices d'emplois et de revenus en milieu forestier	

Contexte et problématique : Les politiques forestières des pays de la sous région insistent généralement sur la nécessité d'impliquer davantage les populations aux activités forestières pour que ces dernières puissent contribuer à l'amélioration de leurs cadre et niveau de vie. Une telle implication peut se traduire par le développement des activités génératrices de revenus, qui tout en luttant contre la pauvreté en milieu forestier, permettent également de diminuer la pression sur les forêts naturelles habituellement exercées par ces populations à travers des pratiques locales de gestion non durable. Ici encore, la complexité est telle que l'échange d'expériences et la recherche d'approches sous régionales semblent s'imposer pour accélérer la mise en œuvre de politiques et d'approches communes pouvant avoir un impact réel sur le terrain.

Objectif sous-régional de l'activité : Permettre aux populations vivant en milieu forestier d'améliorer leur cadre et niveau de vie.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Une analyse des approches existantes et des recommandations par rapport à des approches sous régionales sont disponibles.

Principales étapes nationales à franchir : Intégrer l'obligation d'appui au développement local dans les cahiers de charges des entreprises / Inciter le secteur privé forestier à faciliter la création d'emplois autour des sites de production / Développer des partenariats entre le secteur privé, les ONG et les populations riveraines.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Mener une étude sur les approches existantes ;
- Organiser échange au niveau sous régional ;
- Développer une stratégie d'approches communes dans le cadre du forum sous régional.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
2007	Rapport de synthèse des approches existantes dans la sous-région
2007	Préparation d'un canevas type de répartition des charges entre parties prenantes en matière de développement d'AGR
2008	Publication des directives par le SE COMIFAC

Responsable principal de l'exécution: **CEFDHAC**

Estimation des coûts au niveau sous-régional: **25 MFcfa**

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
GTZ		
RAPAC		
UE		
CIFOR	Expertise technique	
CARPE		Financement

Observations :

RAPAC a prévu une ligne budgétaire sur financement UE.

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 6.2.2
Axe stratégique	Développement des activités alternatives et réduction de la pauvreté	
Composante	Micro projets générateurs de revenus pour les populations locales	
Activité convergente sous-régionale	Promouvoir la foresterie sociale impliquant les communautés locales	

Contexte et problématique : La gestion durable des ressources forestières, que les Etats d'Afrique centrale tentent d'introduire à travers des lois et règlements, ne peut avoir du succès que si les Etats font des populations des véritables partenaires qui participent à la gestion et au bénéfice de l'exploitation de ces ressources. Mais encore une fois, la complexité est telle qu'aucune approche concluante n'est disponible. Cependant des expériences existent et un échange sous régional semble donc utile pour accélérer la mise en œuvre de politiques et d'approches communes pouvant avoir un impact réel sur le terrain.

Objectif sous-régional de l'activité : Mobiliser, valoriser, développer les ressources forestières par les populations au bénéfice de la lutte contre la pauvreté.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Une analyse des approches existantes et des recommandations par rapport à des approches sous régionales (best practices) sont disponibles.

Principales étapes nationales à franchir : Organiser les communautés riveraines pour gérer en commun leurs ressources naturelles / Mettre en place un cadre réglementaire et des mesures incitatives / Appuyer l'organisation et le développement des filières artisanales / Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la foresterie.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Mener une étude sur les approches existantes ;
- Organiser des échanges au niveau sous régional ;
- Développer une stratégie d'approches communes dans le cadre du forum sous régional.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
2007	Rapport de synthèse des approches existantes dans la sous-région
2007	Publication des leçons apprises dans les pays membres sur le net

Responsable principal de l'exécution: **CEFDHAC**

Estimation des coûts au niveau sous-régional: **25 MFcfa**

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
GTZ		
RAPAC		
UE		
CIFOR	Expertise technique	
CARPE		Financement

Observations : RAPAC a prévu une ligne budgétaire sur financement UE

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 6.2.3
Axe stratégique	Développement des activités alternatives et réduction de la pauvreté	
Composante	Micro projets générateurs de revenus pour les populations locales	
Activité convergente sous-régionale	Définir les modalités de répartition équitable des revenus de l'exploitation des ressources forestières destinées aux communautés riveraines	

Contexte et problématique : Les approches susceptibles de faire participer les communautés riveraines au bénéfice des revenus de l'exploitation des ressources forestières par le secteur formel se développent et se multiplient dans la sous région. Néanmoins un nombre important de questions subsiste, incluant les aspects institutionnels, la forme ou le « mode d'emploi » de la redistribution (via le budget de l'État ou via les cahiers de charges des exploitants forestiers), le traitement des communautés et communes non riveraines et le renforcement des capacités en matière de gestion financière au sein même des communautés. Ici encore, la complexité est telle que l'échange d'expériences et la recherche d'approches sous régional semble s'imposer pour accélérer la mise en œuvre de politiques et d'approches pouvant avoir un impact réel sur le terrain.

Objectif sous-régional de l'activité : Garantir l'affectation légitime d'une part des retombées financières générées par les activités forestières au profit des populations, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Une analyse des approches et des expériences existantes et des recommandations par rapport à des approches sous régionales sont disponibles.

Principales étapes nationales à franchir : Préparer et adopter un texte dans chaque Etat membre / Opérationnaliser les mécanismes de rétrocession de la part des revenus de l'exploitation des ressources forestières et fauniques aux populations locales.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Mener une étude sur les approches existantes ;
- Organiser échange au niveau sous régional ;
- Consolider l'échange par un débat et des recommandations dans le cadre du forum sous régional.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
2007	Rapport de synthèse des approches existantes dans la sous-région
2007	Publication des leçons apprises dans les pays membres sur le net

Responsable principal de l'exécution: **CEFDHAC**

Estimation des coûts au niveau sous-régional: **25 MFcfa**

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
GTZ		
RAPAC		
UE		
CIFOR	Expertise technique	
CARPE		Financement

Observations :

AXE STRATEGIQUE 7 / CHAPITRE 7
**Renforcement des capacités, participation
des acteurs, information, formation**

Plan d'opérations du Plan de Convergence de la COMIFAC 2006-2008

Chapitre 7

N°	Axe stratégique	Finalité	Indicateur d'impact en 2015	Hypothèse
7	Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation	Disposer des compétences et des structures nécessaires et suffisantes pour gérer conjointement et durablement les ressources forestières	Disponibilité des capacités suffisantes pour la mise en œuvre des politiques forestières	Les stratégies nationales de formation sont mises en place
	Composantes	Objectifs	Indicateur de résultat pour 2008	Hypothèse
7.1	Participation des acteurs / Forums	Impliquer effectivement toutes les parties prenantes dans la concertation et la prise de décisions concernant la gestion durable des forêts	Nombre de cadres de concertation fonctionnels dans la sous-région	La décentralisation et la déconcentration sont effectives dans les pays membres
7.2	Implication des populations	Associer systématiquement les populations locales et autochtones à la gestion et aux retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles	Nombre de réalisations socioéconomiques en faveur des populations locales et autochtones Nombre de comités de cogestion fonctionnels	
7.3	Communications / informations / sensibilisation	Améliorer les niveaux de connaissances de la société civile vis-à-vis de la gestion durable des forêts	Nombre de supports de communication accessibles à tous	Les NTIC se développent partout
7.4	Formation académique, professionnelle et continue	Renforcer et développer les institutions et les synergies dans le secteur de la formation	Nombre des cadres forestiers formés/niveaux Nombre de personnels recyclés	La nécessité de formation est comprise par tous les décideurs

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 7.1.1
Axe stratégique	Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation	
Composante	Participation des acteurs / Forums	
Activité convergente sous-régionale	Définir de façon participative les droits et obligations des différentes parties prenantes du secteur forestier/code d'éthique	

Contexte et problématique : L'interprétation du rôle et des responsabilités respectives des différents acteurs du secteur forestier, du fait de leur imprécision, est souvent erronée, incomplète ou tendancieuse, ce qui engendre des incompréhensions, voire des conflits entre les parties prenantes. Que ce soient les populations locales, les acteurs étatiques, les acteurs privés, les acteurs de la société civile ou les organisations d'appui en matière de conservation ou de développement, tout le monde a des rôles, des droits et des obligations qui doivent être clairement énoncés et connus par tous pour pouvoir être effectivement respectés dans la réalité quotidienne.

Objectif sous-régional de l'activité : Disposer et appliquer au niveau régional et dans les Etats membres d'un code d'éthique sous-régional accepté par toutes les parties prenantes et basé sur les quatre R (4R) : Droit (right), Responsabilité, Revenus, Relations.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Le code d'éthique sous-régional est disponible ;
- Le forum sous-régional a adopté le code d'éthique sous-régional au nom des acteurs ;
- Le Conseil des Ministres a validé le code d'éthique sous-régional au nom des Etats.

Principales étapes nationales à franchir : Identifier tous les partenaires à la gestion forestière / Elaborer les textes favorisant l'implication des différents partenaires à la gestion forestière durable / Adopter un code d'éthique définissant les 4R : right (droit), responsibility (responsabilité), revenu (revenu), Relation (relation entre les parties prenantes).

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Un projet de texte est préparé par un comité de rédaction et soumis aux débats du forum sous-régional qui l'amende et l'adopte avant de le faire valider officiellement par le Conseil des Ministres et le rendre applicable dans les Etats membres.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Projet de code d'éthique disponible
2007	Texte amendé et adopté par le Forum Sous-Régional
2008	Code d'éthique validé par le Conseil des ministres et applicable / Etat

Responsable principal de l'exécution: **CEFDHAC**

Estimation des coûts au niveau sous-régional: **10 MFcfa**

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
FAO		
GTZ		
IFIA		
CIFOR	Expertise technique	
CARPE		Financement

Observations : Partenariat Privé Public ; Activité 10.3

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 7.1.2
Axe stratégique	Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation	
Composante	Participation des acteurs / Forums	
Activité convergente sous-régionale	Mettre en place à tous les niveaux des mécanismes de concertation entre les parties prenantes	

Contexte et problématique : Directement complémentaire de l'activité 7.1.1. portant sur la concertation régionale et la mise en place d'un code d'éthique, chaque Etat membre doit disposer d'un cadre de concertation nationale où, dans un forum réunissant l'ensemble des acteurs du secteur forestier, il devient possible de débattre librement des problématiques liées à la gestion forestière afin de proposer des solutions adaptées à chaque contexte. Le forum national peut décider ensuite de se constituer en comités spécialisés en rapport aux problématiques spécifiques à étudier. Les textes organiques de la COMIFAC qui ont été adoptés prévoient le mode de fonctionnement des forums sous-régionaux et nationaux.

Objectif sous-régional de l'activité : Amener les acteurs sous-régionaux et nationaux à dialoguer.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Les forums nationaux et le forum sous-régional sont organisés et fonctionnels.

Principales étapes nationales à franchir : Mettre en place un forum consultatif national sur les forêts et le rendre fonctionnel dans chaque état membre.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Evaluer le fonctionnement actuel des différents mécanismes de concertation ;
- Adopter les textes régissant les différents forums et procéder à leur installation ;
- Prévoir le financement durable dans le cadre du mécanisme autonome de financement COMIFAC.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Textes régissant les différents forums disponibles
2007/2008	Un forum national par pays et un forum sous-régional sont tenus

Responsable principal de l'exécution: CEFDHAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 5 MFcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
RAPAC		
CIFOR	Expertise technique	
CARPE		Financement

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 7.2.1
Axe stratégique	Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation	
Composante	Implication des populations locales et autochtones	
Activité convergente sous-régionale	Développer et adopter une stratégie sous-régionale d'implication des populations locales et de la société civile en matière de gestion des ressources naturelles	

Contexte et problématique : Les populations locales et autochtones sont encore le plus souvent peu impliquées dans les problématiques de gestion forestière alors qu'elles vivent à l'orée des forêts ou, pour certaines d'entre elles, complètement dans et/ou de la forêt dont elles sont dépendantes pour leur survie. Comment alors faire en sorte que ces populations ne soient pas seulement en situation de subir des choix sans rapport avec leurs préoccupations quotidiennes ? Faisant suite à l'adoption du code d'éthique sous-régional qui va réaffirmer publiquement les droits et obligations des acteurs, y compris ceux des populations locales et autochtones, il s'agit maintenant d'élaborer une stratégie commune à la sous-région pour prendre en compte spécifiquement le cas de ces populations, dont certaines sont très vulnérables, et leur permettre de jouer effectivement et progressivement un rôle d'acteur à part entière en matière de gestion forestière.

Objectif sous-régional de l'activité : Impliquer effectivement les populations locales et autochtones au processus de gestion des ressources naturelles.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Le document de stratégie sous-régionale est disponible ;
- La stratégie sous-régionale est validée par le forum sous-régional ;
- La stratégie sous-régionale est adoptée par le Conseil des Ministres.

Principales étapes nationales à franchir : Participer à l'initiative sous-régionale visant à définir les éléments de la stratégie d'implication des populations locales et de la société civile / Mettre en œuvre la stratégie sous-régionale d'implication des populations locales.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Un comité de rédaction prépare une proposition de stratégie qui est ensuite soumise aux débats du forum sous-régional avant d'être présenté au Conseil des Ministres pour adoption.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Projet de stratégie disponible en même temps que le projet de code d'éthique
2006 - 2007	Discussion et validation par le Forum sous-régional
2008	Adoption par le Conseil des Ministres

Responsable principal de l'exécution: **CEFDHAC**

Estimation des coûts au niveau sous-régional: **15 MFcfa**

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
FAO		
GTZ		
SNV		
CIFOR	Expertise technique	
CARPE		Financement

Observations : Voir activités 7.1.1 ; 7.1.2

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 7.2.2
Axe stratégique	Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation	
Composante	Implication des populations locales et autochtones	
Activité convergente sous-régionale	Appuyer les ONG, avec les moyens et les ressources des Etats et des bailleurs de fonds, dans leur travail de sensibilisation et d'organisation des populations en associations locales de développement/gestion avec des comités de gestion	

Contexte et problématique : La mise en œuvre de la stratégie d'implication des populations locales et autochtones demande beaucoup de moyens humains pour accompagner les populations et leurs représentants afin qu'elles assument progressivement les tâches et responsabilités qui leur reviennent dans ce cadre. Il s'agit notamment d'assurer la formation des membres des comités de gestion et de faire en sorte que ces comités soient à même de remplir leur rôle de manière autonome. Dans la sous région il y a de nombreuses expériences avec des associations locales et ONG d'appui au développement, qu'il est utile de capitaliser.

Objectif sous-régional de l'activité : Renforcer l'appui et l'accompagnement des comités et des groupements locaux de gestion et de concertation par les ONG.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Documents d'évaluation et de capitalisation existent ;
- Echange d'expériences au niveau des forums.

Principales étapes nationales à franchir : Identifier et décrire les ONGs nationales et internationales intervenant dans le secteur de l'environnement auprès des populations (avec projets en cours d'exécution) / Préparer un canevas consensuel de travail en matière de sensibilisation et d'information des populations équivalent au cahier des charges / Organiser un séminaire de concertation avec les ONGs nationales et internationales et validation du document de « cahier des charges » / Négociations individuelles entre les ONGs et les bailleurs de fonds et/ou le gouvernement pour l'exécution des projets de terrain et leur financement / Instituer un organe de coordination et de contrôle de l'exécution des travaux.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- A partir d'une évaluation des expériences, proposer des schémas et modèles sous régionaux de partenariat avec les ONG.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus

Responsable principal de l'exécution: CEFDHAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 20 MFcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
CIFOR	Expertise technique	
CARPE		Financement

Observations : Voir activités 7.1.1 et 7.2.1

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 7.2.3
Axe stratégique	Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation	
Composante	Implication des populations locales et autochtones	
Activité convergente sous-régionale	Renforcer les capacités des dirigeants des initiatives locales et communautaires	

Contexte et problématique : Au niveau sous régional on note une tendance générale de responsabilisation des communautés locales dans le processus de gestion durable des ressources naturelles. Cependant la capacité organisationnelle et de gestion des dirigeants de ces structures est insuffisante. Dans la sous région il y a de nombreuses expériences en matière de renforcement des capacités qu'il est utile de capitaliser.

Objectif sous-régional de l'activité : Permettre aux dirigeants des initiatives locales et communautaires d'avoir la capacité technique de diriger efficacement les comités locaux de gestion.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Documents d'évaluation et de capitalisation existent ;
- Echange d'expériences au niveau des forums ;
- Recommandations et propositions des approches en matière de renforcement des capacités des dirigeants locaux.

Principales étapes nationales à franchir : Développer des modules de formation adaptée / Organiser les sessions de formation dans les différentes zones et avec les différents publics cibles.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- A partir d'une évaluation des expériences, proposer des schémas et modèles sous régionaux en matière de renforcement des capacités des dirigeants locaux.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
2007	Une synthèse des approches de renforcement des capacités des dirigeants locaux en matière de gestion forestière est préparée
2008	Un modèle de démarche de renforcement des capacités des dirigeants locaux en matière de gestion forestière est publié

Responsable principal de l'exécution: **CEFDHAC**

Estimation des coûts au niveau sous-régional: **10 MFcfa**

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
UICN		
SNV		
CIFOR	Expertise technique	
CARPE		Financement

Observations : Dans ce cadre, cette activité complète et renforce l'activité précédente en proposant de former spécifiquement les responsables des initiatives locales et communautaires. Ces formations peuvent s'envisager in situ par les ONG d'accompagnement, ce qui relève davantage de l'activité 7.2.2. précédente, ou bien hors sites dans des centres de formation qui proposent des modules adaptés pour ce type de public cible. C'est l'objet de cette activité 7.2.3.

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 7.3.1
Axe stratégique	Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation	
Composante	Communication, information, sensibilisation, éducation	
Activité convergente sous-régionale	Développer des systèmes performants et décentralisés de diffusion des informations sur les textes régissant le secteur forestier.	

Contexte et problématique : Dans la plupart des pays et de leurs provinces, les textes régissant le secteur forestier restent mal, voire peu ou pas connus par les acteurs eux-mêmes sur le terrain. Cela entraîne toutes sortes de confusions et d'incompréhensions, voire d'abus divers sous les formes les plus variées, à la base de la faible application des lois et règlements. La solution consiste à faire en sorte que ces textes soient effectivement diffusés et accessibles au plus grand nombre soit directement, soit par le biais des médias modernes.

Objectif sous-régional de l'activité : Assurer un meilleur accès aux textes et réglementations régissant le secteur forestier notamment au niveau décentralisé.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Documents d'évaluation et de capitalisation des outils de diffusion existent ;
- Echange d'expériences au niveau des forums ;
- Recommandations et propositions des approches en matière de diffusion des textes et réglementations.

Principales étapes nationales à franchir : Préparer un plan médiatique de diffusion de l'information sur les textes en vigueur / Développer des supports appropriés de communication en fonction des cibles du plan médiatique / Exécuter le plan médiatique dans chaque pays et au niveau de la sous-région.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- A partir d'une évaluation des expériences, proposer des schémas et modèles sous régionaux en matière de diffusion des textes et réglementations.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Les textes sont répertoriés, collectés et archivés
2007	Les textes sont mis à disposition sur le net (quatre langues officielles de la COMIFAC)

Responsable principal de l'exécution: ADIE

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 5 MFcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
UE		
CARPE		Financement

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 7.3.2
Axe stratégique	Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation	
Composante	Communication, information, sensibilisation, éducation	
Activité convergente sous-régionale	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication	

Contexte et problématique : En dépit de nombreux vecteurs de communications modernes au niveau sous régional il existe à l'heure actuelle un déficit de communication en matière de conservation et de gestion durable des forêts au niveau national et sous régional. Ceci est à l'origine d'une sous information voire désinformation de l'opinion internationale sur les réalités de la gestion forestière en Afrique Centrale.

Objectif sous-régional de l'activité : Redresser la compréhension de la communauté internationale sur les réalités de la gestion forestière en Afrique Centrale.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- La stratégie de communication est disponible au niveau de la COMIFAC ;
- Des supports appropriés de communication sont préparés et disponibles ;
- Le financement durable de la stratégie de communication est assuré.

Principales étapes nationales à franchir : Préparer une stratégie de communication / Développer des supports appropriés de communication / Mettre en œuvre la stratégie dans chaque pays et au niveau de la sous-région.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Proposition d'une stratégie de communication par un comité ad hoc
- Adoption de la stratégie par une instance de la COMIFAC à être relayée dans chaque Etat membre par des actions locales.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	La stratégie de communication est disponible
2007	La COMIFAC a adopté la stratégie de communication
2007-2008	Mise en œuvre de la stratégie de communication interne de la COMIFAC

Responsable principal de l'exécution: SE COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 5 MFcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
ADIE		
PNUD/APREN		
Alliance BM/WWF		
CIFOR	Expertise technique	
CARPE		Financement

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 7.4.1
Axe stratégique	Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation	
Composante	Formation professionnelle et continue	
Activité convergente sous-régionale	Harmoniser les programmes d'enseignements relatifs au secteur forêts et environnement dans les établissements de formation de la sous-région	

Contexte et problématique : La formation professionnelle souffre d'une disparité entre les programmes tant au plan des contenus que des niveaux du fait de la différence des systèmes dont sont issue les écoles, ce qui rend quelque peu difficile les échanges d'étudiants d'une part et les migrations professionnelles d'autre part d'un état membre à l'autre. De même de nouveaux concepts de la gestion durable sont insuffisamment pris en compte dans les modules de formation.

Objectif sous-régional de l'activité : Les programmes des principaux cycles d'enseignement relatifs au secteur forêts et environnement dans les établissements de la sous-région sont harmonisés.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Les institutions de formation se sont accordées sur les curricula de formation.

Principales étapes nationales à franchir : Faire une revue des programmes / Procéder à leur mise en cohérence et à leur adaptation / Actualiser les programmes de formation en insistant sur les aspects sous-régionaux / Evaluer les besoins et profils des professionnels à former dans les institutions.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- L'état des lieux des institutions de formation dans la sous-région et de leur programme est réalisé par un consultant indépendant qui propose un plan d'harmonisation des programmes et de spécialisation des institutions, lequel sera soumis au forum sous-régional pour discussion. Le conseil des ministres est ensuite appelé à statuer définitivement sur les propositions.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Rapport d'état des lieux et d'évaluation des formations actuelles dans la Sous Région disponible
2007	Des référentiels de formation selon les niveaux de formation (y compris le niveau professionnel) sont disponibles
2008	Les curricula et les guides de formation sont finalisés et publiés

Responsable principal de l'exécution: **CEFDHAC (RIFFEAC)**

Estimation des coûts au niveau sous-régional: **150 MFCfa**

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
Coopération française		150.000 euros
UE		50.000 euros
AUF	Partenaire technique	
FAO		
UNESCO (élargissement du mandat du conseil international de suivi)		
SNV	Partenaire technique	
DGIS (Ministère des relat. Ext. Pays Bas)		
UICN/CEFDHAC	Partenaire technique	
WWF	Partenaire technique	
CIFOR	Expertise technique	
CARPE		Financement

Observations : Activité à mener conjointement avec 7.4.2 et 7.4.3

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 7.4.2
Axe stratégique	Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation	
Composante	Formation professionnelle et continue	
Activité convergente sous-régionale	Spécialiser les institutions de formation de la sous-région dans les différents domaines de la foresterie (industrie du bois, gestion de la faune, techniques de gestion forestière, foresterie sociale, conservation, environnement, exploitation à faible impact, etc.)	

Contexte et problématique : Au-delà de l'harmonisation des programmes, il est judicieux d'étudier au cas par cas la pertinence de conserver certaines formations dans certains établissements alors qu'il serait plus efficient au niveau régional de valoriser correctement les fortes spécialisations existantes dans certaines écoles. Ainsi, certaines écoles qui souffrent de la faiblesse, et de l'inadéquation des programmes due en partie à un manque de ressources humaines et des infrastructures et équipements nécessaires pour répondre à leur vocation mériteraient un renforcement des capacités suivant leur vocation spécifique. Le cas échéant, la COMIFAC ou le RIFFEAC devrait examiner les voies et moyens nécessaires pour les arrimer à leur vocation spécifique en fonction des ressources humaines compétentes qu'elles peuvent disposer. Un tel système peut réellement garantir les meilleures conditions d'enseignement possibles. Ce schéma fonctionne déjà dans certaines spécialités (faune par ex), il convient de poursuivre cette démarche en spécialisant les établissements et en leur donnant réellement les moyens de remplir correctement leur tâche.

Objectif sous-régional de l'activité : Spécialiser les institutions de formation de la sous-région dans les principaux domaines de la foresterie en fonction des atouts majeurs disponibles.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Le Conseil des Ministres de la COMIFAC a statué sur les spécialisations proposées.

Principales étapes nationales à franchir : Dresser l'état des lieux des institutions de formation de la sous-région afin de cibler les domaines de spécialisation / Organiser un forum sous-régional de concertation pour discuter des propositions de spécialisation évitant des doublons / Mettre en œuvre les décisions du conseil des Ministres sur les domaines et les institutions à spécialiser.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- L'état des lieux des institutions de formation de la sous-région est réalisé par un consultant indépendant qui propose un plan de spécialisation, lequel sera soumis au forum sous-régional pour discussion. Le conseil des ministres est ensuite appelé à statuer définitivement sur les propositions.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	L'état des lieux des institutions de formation est disponible
2006	Le forum sous-régional discute et propose un plan de spécialisation
2008	Le conseil des ministres statue sur le plan de spécialisation

Responsable principal de l'exécution: CEFDHAC (RIFFEAC)

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 50 MFcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
Coopération française		
FAO		
CIFOR	Expertise technique	
CARPE		Financement

Observations : A réaliser dans le cadre du 7.4.1

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 7.4.3
Axe stratégique	Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation	
Composante	Formation professionnelle et continue	
Activité convergente sous-régionale	Renforcer les institutions de formation spécialisées pour les rendre plus performantes	

Contexte et problématique : L'enseignement dispensé dans les établissements de formation professionnelle doit répondre directement à la demande et aux besoins des utilisateurs qu'ils soient publics ou privés, ce qui n'est pas le cas dans la sous région. De même ces institutions ne disposent pas des ressources nécessaires. Par ailleurs très peu de ces institutions ont développé un partenariat avec le secteur privé.

Objectif sous-régional de l'activité : Disposer dans la sous région des institutions de formation spécialisées performantes.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Carte des institutions forestières et fauniques de la sous-région
- Nombre d'établissements ayant signé des conventions de partenariat avec le secteur public et/ou privé ;
- Programme de renforcement disponible.
- Charte « qualité » des formations spécialisées définie et institutionnalisée au niveau de la sous-région

Principales étapes nationales à franchir : Promouvoir la participation active du secteur privé au financement et à l'exécution des programmes de formation / Promouvoir les partenariats et les jumelages entre institutions spécialisées sud-sud et nord-sud.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- L'état des lieux des institutions de formation de la sous-région est réalisé par un consultant indépendant qui propose un plan de renforcement, lequel sera soumis au forum sous-régional pour discussion. Une carte des institutions est réalisée. Le conseil des ministres est ensuite appelé à statuer définitivement sur les propositions.
- Un consultant prépare un modèle de convention de partenariat qui peut être proposé aux établissements spécialisés et prend le temps d'expliquer aux chefs d'établissement et aux organisations professionnelles comment progresser dans cette voie.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Carte des institutions régionales disponible
2007	Plan d'action et programme de formation élaboré
2008	Divers partenariats signés
2008	Un dispositif de suivi-évaluation est opérationnel

Responsable principal de l'exécution: CEFDHAC (RIFFEAC)

Estimation des coûts au niveau sous-régional: sans coût spécifique

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
Coopération française	Appui technique (concertation, facilitation, coordination)	150 000 Euros
UE		
SNV		
FAO		
CIFOR	Expertise technique	
CARPE		Financement

Observations : A réaliser dans le cadre du 7.4.1

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 7.4.4
Axe stratégique	Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation	
Composante	Formation professionnelle et continue	
Activité convergente sous-régionale	Adopter une stratégie sous-régionale en matière de formation professionnelle continue impliquant toutes les parties prenantes	

Contexte et problématique : Du fait de l'absence des cadres appropriés dans la sous région, les techniciens et les professionnels du secteur en général n'ont pas la possibilité de se recycler périodiquement afin de s'adapter à la dynamique de l'évolution scientifique et technologique. Une approche sous régionale semble plus indiquée pour apporter une solution globale à ce problème, tout en mettant à contribution les institutions existantes.

Objectif sous-régional de l'activité : Une stratégie sous-régionale en matière de formation professionnelle continue est élaborée et adoptée par la COMIFAC.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Le document de stratégie sous-régionale de formation professionnelle est préparé ;
- Le forum sous-régional a discuté et validé la stratégie ;
- Une instance de la COMIFAC a adopté la stratégie pour mise en exécution.

Principales étapes nationales à franchir : Faire l'évaluation nationale de l'offre et de la demande en matière de formation professionnelle continue / Développer les modules spécialisés / Mettre en œuvre les stratégies en s'appuyant sur les institutions de formation existantes.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Un consultant fait un état des lieux de besoins en formations continues et élabore une proposition de stratégie régionale s'appuyant sur l'existant, qui est ensuite soumise à la discussion du forum sous-régional avant d'être proposé à la décision des ministres.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Etat des lieux et proposition de stratégie disponible
2006	Stratégie validée par le forum sous régional
2007	Stratégie adoptée par une instance de la COMIFAC

Responsable principal de l'exécution: **CEFDHAC**

Estimation des coûts au niveau sous-régional: **sans coût spécifique**

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
CARPE		Financement

Observations : A traiter avec les activités 7.4.1 ; 7.4.2 ; 7.4.3

AXE STRATEGIQUE 8 / CHAPITRE 8

Recherche - développement

Plan d'opérations du Plan de Convergence de la COMIFAC 2006-2008

Chapitre 8

N°	Axe stratégique	Finalité	Indicateur d'impact en 2015	Hypothèse
8	Recherche - développement	Renforcer les connaissances et bases scientifiques pour une utilisation optimale des ressources nationales tout en valorisant celles existantes aux niveaux local, sous régional et international	Valeur des retombées économiques de l'utilisation des résultats de recherche	La recherche est orientée vers les véritables besoins de la sous-région AC
		Objectifs	Indicateur de résultat pour 2008	Hypothèse
		Disposer d'une stratégie sous-régionale de recherches forestières	Une stratégie sous-régionale de recherche est disponible et opérationnelle ;	La recherche est une priorité pour les décideurs nationaux
		Réhabiliter les structures de recherche forestière	Nombre de structures de recherche réhabilitées et renforcées	
		Disposer de chercheurs opérationnels au niveau des structures nationales	Nombre de chercheurs opérationnels dans les structures nationales	
		Publier et vulgariser les résultats de recherches forestières	Nombre de publications scientifiques réalisées et publiées	

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 8.1
Axe stratégique	Recherche & développement	
Composante		
Activité convergente sous-régionale	Développer des programmes de recherche en cohérence avec les politiques forestières	

Contexte et problématique : La recherche forestière évolue de manière dispersée d'un pays à l'autre alors que les problématiques sont souvent similaires. D'autre part, à quelques exceptions près, les activités de recherche sont peu connectées aux préoccupations directes des Etats, des entreprises du secteur privé ou de la société civile, il s'agit de faire en sorte que les programmes aient comme priorité de répondre aux besoins des acteurs à court, moyen, et long terme, dans un souci permanent de maintenir durablement le PIB du secteur. La forêt est certes un domaine où les cycles biologiques sont très longs mais il convient de concentrer les efforts sur les préoccupations qui permettront des prises de décision à court terme grâce aux améliorations des connaissances réalisées. En ce sens, un comité scientifique auprès de la COMIFAC pourrait aider cette dernière à contribuer à l'amélioration de la recherche forestière.

Objectif sous-régional de l'activité : Améliorer la qualité et la cohérence des programmes de recherche.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Un comité scientifique sous-régional est mis en place et fonctionnel ;
- Un rapport de l'état des lieux de la recherche est disponible pays par pays et au niveau sous-régional, précisant notamment les programmes en cours et les données disponibles.

Principales étapes nationales à franchir : Faire un état des lieux de la recherche forestière Intégrer les résultats des travaux des autres comités scientifiques nationaux dans le travail du comité scientifique national forestier / Instituer et faire fonctionner un comité scientifique national regroupant chercheurs et autres acteurs de tous les domaines.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Faire l'état des lieux ;
- Mettre en place la composante scientifique du forum sous-régional – comité scientifique;
- Remettre des recommandations au SE COMIFAC et au Forum à partir des recommandations des comités scientifiques nationaux ;
- Adopter les recommandations.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Rapport d'état des lieux de la recherche régionale disponible (1)
2007	Comité scientifique régional nommé et fonctionnel (1)

Responsable principal de l'exécution: RIFFEAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 50 MFcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
CIFOR	Expertise technique	

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 8.2
Axe stratégique	Recherche & développement	
Composante		
Activité convergente sous-régionale	Développer des partenariats entre la recherche, les différents utilisateurs et les institutions spécialisées	

Contexte et problématique : La recherche forestière en Afrique centrale est généralement très peu connectée aux préoccupations directes des Etats, des entreprises du secteur privé ou de la société civile. Il s'agit de faire en sorte que les programmes aient comme priorité de répondre aux besoins des acteurs à court, moyen, et long terme. De même la recherche doit bénéficier de la collaboration des institutions partenaires et de l'appui des utilisateurs de ses résultats. Il est nécessaire que des partenariats opérationnels se nouent, se multiplient et se généralisent dans la sous-région entre les universités, les organismes spécialisés de recherche, les opérateurs économiques utilisateurs de nouvelles connaissances, la société civile, les partenaires au développement et les Etats détenteurs du patrimoine naturel.

Objectif sous-régional de l'activité : Améliorer l'efficacité de la recherche par son intégration horizontale et verticale avec les utilisateurs et les institutions partenaires.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Nombre et qualité des partenariats établis et opérationnels pays par pays et à l'échelle sous-régionale ;
- Réseaux fonctionnels de recherches et d'échanges d'informations.

Principales étapes nationales à franchir : Identifier les besoins / Renforcer la coopération sous-régionale en matière de recherche / Promouvoir les partenariats entre les institutions sud-sud et nord-sud et les autres acteurs forestiers / Développer les réseaux.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Identifier les principaux besoins pouvant trouver des solutions par le biais de partenariats ;
- Etablir des conventions multipartites entre les acteurs pour permettre la recherche de solutions efficaces aux questions qui se posent en matière de gestion forestière impliquant des entreprises privées, des organismes de recherche, des organismes de conservation, etc.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Les besoins en matière de partenariats sont définis pour chaque pays et compilés au niveau de la COMIFAC
2007 - 2008	Nombre de partenariats établis et fonctionnels
2007- 2008	Suivi périodique de l'état d'avancement des travaux et des partenariats

Responsable principal de l'exécution: CIFOR

Estimation des coûts au niveau sous-régional: sans coûts spécifiques

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
ICRAF		
CIRAD		
CORAF		

Observations : identification des besoins pourra se faire dans le cadre de l'activité 8.1

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 8.3
Axe stratégique	Recherche & développement	
Composante		
Activité convergente sous-régionale	Mettre au point des techniques adaptées de récolte, régénération, utilisation, transformation des PFNL/ plantes médicinales	

Contexte et problématique : Les PFNL (ou encore PFABO, produits forestiers autres que le bois d'œuvre, comprenant notamment les plantes médicinales) pourraient constituer une source nettement plus importante de revenus durables qu'elle ne l'est actuellement et représenter une part croissante du PIB forestier, avec un intérêt tout particulier en terme de création d'emplois dans les zones rurales. Malheureusement, les méthodes traditionnelles de prélèvement sont généralement destructrices des ressources elles-mêmes et les populations ne se préoccupent que rarement de leur régénération. Il s'agit d'améliorer les connaissances acquises sur les PFABO, notamment en terme de techniques de prélèvement moins destructrices et de renouvellement des ressources elles-mêmes, afin que la durabilité des activités d'exploitation puisse être effectivement garantie, voire que la productivité puisse être augmentée.

Objectif sous-régional de l'activité : Appliquer des techniques adaptées d'exploitation durable et rentable pour les principaux PFNL/PFABO de l'Afrique Centrale, y compris les plantes médicinales.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Etat des lieux des initiatives de recherche en matière de PFABO ;
- Nombre de fiches techniques disponibles ;
- Nombre de fiches techniques diffusées dans les grands médias du monde rural.

Principales étapes nationales à franchir : Développer les projets de recherche filière par filière et produit par produit pour répondre aux besoins du secteur privé et des populations riveraines.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Sélectionner les filières de PFABO prioritaires du point de vue sous régional;
- Organiser des échanges d'information et d'expérience techniques ;
- Développer pour les filières prioritaires un programme de recherche appliquée avec des objectifs de résultats à produire à court terme (3 ans) en utilisant les synergies rendues possibles du fait de la mise en réseau des chercheurs spécialisés dans ces domaines au niveau mondial.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Un état des lieux de la recherche sur les PFABO est disponible en AC
2007	Les pays et la COMIFAC disposent d'un programme prioritaire de recherche
2008	Nombre de fiches techniques disponibles et vulgarisées dans les médias

Responsable principal de l'exécution: CIFOR

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 100 MFcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
FAO		
SNV		

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 8.4
Axe stratégique	Recherche & développement	
Composante		
Activité convergente sous-régionale	Valoriser les connaissances traditionnelles en matière de conservation et d'utilisation des ressources naturelles	

Contexte et problématique : Les communautés locales disposent d'une connaissance séculaire d'utilisation durable des ressources naturelles très peu valorisées. Le recueil des connaissances traditionnelles constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour les économies modernes dans la mesure où ces informations peuvent être à la base de la mise au point par la recherche de nouvelles molécules, de nouvelles pratiques etc. dont la valorisation par le marché mondial peut représenter beaucoup de ressources. Il faut cependant être en mesure de prouver la propriété originelle des connaissances traditionnelles à l'origine de la mise au point des nouveaux produits et concepts si on veut pouvoir en tirer un profit durable.

Objectif sous-régional de l'activité : Faire en sorte que les connaissances traditionnelles puissent contribuer à une meilleure conservation et une valorisation économique avec des retombées financières importantes et durables au profit des Etats et des populations.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Etat des lieux de la législation relative à la propriété intellectuelle et à la valorisation des connaissances traditionnelles régionale disponible ;
- Propositions de recommandations sur les dispositifs législatifs et réglementaires communs pour l'Afrique Centrale disponibles ;
- Etat des lieux des connaissances acquises disponible ;
- Base de données de la COMIFAC fonctionnelle.

Principales étapes nationales à franchir : Recenser les connaissances traditionnelles et les compiler dans un système de base de données centralisé par la COMIFAC / Renforcer la réglementation sur l'utilisation commerciale des connaissances traditionnelles par des tiers.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Dans un premier temps, il s'agit de faire le point sur la législation en matière d'utilisation commerciale des connaissances traditionnelles par les tiers (pratiques, plantes, molécules actives, etc.) dans chacun des pays membres de la COMIFAC et de proposer une législation commune en la matière.
- La seconde étape, beaucoup plus complexe, consiste à recenser les connaissances acquises et à les rassembler dans une base de données centralisée au niveau de la COMIFAC afin que leur utilisation puisse être contrôlée et valorisée au plan commercial.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
2007	Législation commune approuvée par le forum sous-régional
2007	Le Conseil des Ministres adopte la législation commune
2007	Un état des lieux des connaissances est disponible
2008	La base de données de la COMIFAC est alimentée et fonctionnelle

Responsable principal de l'exécution: CIFOR

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 50 MFcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
FAO		

Observations : A traiter en relation avec l'activité 4.3.1

Il serait souhaitable de prendre attache avec l'Institut Pasteur et les centres de recherche spécialisés sur les plantes médicinales pour développer des synergies dans ces domaines.

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 8.5
Axe stratégique	Recherche & développement	
Composante		
Activité convergente sous-régionale	Développer un cadre de concertation et des mécanismes d'alerte sur les zoonoses transmissibles à l'homme	

Contexte et problématique : Plusieurs zoonoses, dont notamment la fièvre Ebola, provoquent régulièrement des morts chez les populations forestières et continuent de causer des mortalités importantes chez les grands singes. Il s'agit de mieux connaître les zones à risques, les réservoirs de pathogènes, les mécanismes de transmission etc. afin de pouvoir mieux circonscrire les risques pour les hommes comme pour les animaux à l'intérieur du bassin du Congo. En particulier, des mécanismes d'alerte doivent être conçus et opérationnels afin de prévenir les populations des dangers qu'elles peuvent courir dans certaines zones à risques.

Objectif sous-régional de l'activité : Disposer d'un mécanisme d'alerte rapide permettant des prises de décisions aux niveaux politique et technique et des actions de prévention dans les zones à risques.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Un état des lieux des principales zones de prévalence en Afrique Centrale est disponible ;
- Les forestiers sont formés pour reconnaître l'apparition d'une épidémie et appliquer un plan d'alerte pré-établi.

Principales étapes nationales à franchir : Identifier les zones, les réservoirs, les mécanismes de transmission et l'impact du virus Ebola et des autres zoonoses dans chaque pays concerné et au niveau de l'ensemble du Bassin du Congo / Développer les collaborations permanentes entre forestiers, spécialistes de la faune, services de recherche et de santé publique et les institutions spécialisées / Définir des actions nationales et communes à mener pour circonscrire le développement de la maladie / Assurer la surveillance épidémiologique animale et humaine / Promouvoir un vaste programme de sensibilisation/information/éducation/formation des populations et des acteurs du milieu forestier.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Un travail de recherche et de compilation de toute l'information disponible est réalisé en collaboration étroite avec les services de santé et vétérinaires afin d'établir des cartes de la situation actuelle et des évolutions prévisibles à court et moyen terme ;
- Un comité des zoonoses est conçu, nommé et fonctionnel auprès de la COMIFAC ;
- Des plans d'alerte sont conçus et opérationnels pour être déclenchés dès que les niveaux dépassent des seuils précis dans les zones à risques ;
- Les forestiers sont formés dans la reconnaissance des symptômes et l'application du plan d'alerte.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Etat des lieux et principales cartes disponibles
2007	Comité régional des zoonoses nommé et opérationnel
2008	Plan d'alerte établi et modules de formation disponibles

Responsable principal de l'exécution: SE COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 150 MFcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
Institut Pasteur, IRD		
OMS		

Observations :

AXE STRATEGIQUE 9 / CHAPITRE 9
**Développement des mécanismes
de financement**

Plan d'opérations du Plan de Convergence de la COMIFAC 2006-2008

Chapitre 9

N°	Axe stratégique	Finalité	Indicateur d'impact en 2015	Hypothèse
9	Développement des mécanismes de financement	Assurer le financement pérenne et autonome de la gestion durable des forêts	<ul style="list-style-type: none">• Le financement autonome du SE COMIFAC et des structures partenaires sous régionales est assuré• Différents mécanismes novateurs (fonds fiduciaire, mécanisme de développement propre, mécanisme de rétrocession fiscal) sont adoptés et en voie de mise en oeuvre	Les décideurs nationaux et les bailleurs de fonds comprennent la nécessité de financer le plan de convergence et le fonctionnement du secrétariat exécutif et de ses institutions partenaires

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 9.1
Axe stratégique	Développement des mécanismes de financement	
Composante		
Activité convergente sous-régionale	Appuyer la création des fonds forestiers dans tous les États	

Contexte et problématique : La mise en œuvre du plan de convergence nécessite la mobilisation d'importants moyens, tant au niveau national que international. Dans le passé il s'est avéré que la façon la plus praticable et efficace de mobiliser les fonds nationaux, soit pour financer des activités planifiées directement ou pour servir de contrepartie pour des financements externes nationales et/ou sous régionaux est l'établissement de fonds forestiers. Déjà aujourd'hui plusieurs pays disposent de fonds forestiers. Cependant ils ne jouent pas pleinement leur rôle d'appuyer le secteur forestier. L'existence de fonds forestier dans tous les pays faciliterait la mobilisation rapide et flexible de contreparties pour des financements externes.

Objectif sous-régional de l'activité : Assurer le financement du secteur forestier national et des actions sous régionales.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Les fonds sont fonctionnels dans au moins 7 des pays membres.

Principales étapes nationales à franchir : Mettre en place ou redynamiser les fonds forestiers nationaux.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Promouvoir l'idée de création des fonds ;
- Etablir des règles pour la mobilisation des contreparties sous régionales pour des financements externes à partir des fonds forestiers ;
- Etablir manuel des procédures pour l'utilisation des fonds de contreparties sous régionales.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus

Responsable principal de l'exécution: CEFDHAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 5 MFcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
CARPE		Financement

Observations : Pour les mécanismes de contreparties se référer à l'étude sur le mécanisme autonome de financement de la COMIFAC

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 9.2
Axe stratégique	Développement des mécanismes de financement	
Composante		
Activité convergente sous-régionale	Mettre en place un « fonds commun » sous-régional	

Contexte et problématique : Les capacités financières des États de la sous région et leur accès aux financements externes pour mener à bien les activités prévues par le Plan de convergence diffèrent considérablement. Néanmoins l'atteinte des objectifs fixés par la COMIFAC nécessite des actions accordées et convergentes impliquant de la même manière et de façon parallèle tous les États membres. Pour compenser les inégalités et permettre la mise en œuvre coordonnée du plan de convergence, un instrument autonome sous régional de financement est nécessaire.

Objectif sous-régional de l'activité : Financement équilibré assuré d'actions de mise en œuvre du plan de convergence dans la sous région.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Fonds mis en place, manuel des procédures établi.

Principales étapes nationales à franchir : Participer à la définition des statuts et modalités de fonctionnement du fonds / Aménager les législations nationales pour faciliter la création du fonds sous-régional / Prévoir des budgets nationaux et fournir la dotation initiale aux fonds / Préparer les dossiers de projet devant être financés par le fonds.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Mener l'étude selon les TdR établies ;
- Valider les recommandations par un Conseil des Ministres ;
- Mettre en œuvre le mécanisme de financement.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
Fin 2006	Recommandations disponibles
Fin 2007	Adoption d'un code de conduite commun par le PFBC

Responsable principal de l'exécution: SE COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 20 MFcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
CARPE		Financement

Observations : Réalisé dans le cadre de l'activité 9.3

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 9.3
Axe stratégique	Développement des mécanismes de financement	
Composante		
Activité convergente sous-régionale	Faire instaurer un pourcentage sur les revenus issus de l'exploitation des ressources forestières et fauniques pour le financement du plan de convergence	

Contexte et problématique : La réalisation des objectifs convergents sous-tendus par le plan de convergence nécessite la mobilisation de ressources financières substantielles et pérennes, tant pour le fonctionnement régulier du dispositif institutionnel mis en place que pour la mise en œuvre des activités identifiées dans le plan de convergence, le tout dans un contexte de crise des modes traditionnels de financement de la coopération régionale.

Dans sa résolution finale, le 2^e Sommet des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale a adopté entre autres, "le principe de la mise en place d'un mécanisme de financement sous-régional, basé sur le prélèvement d'un taux sur les recettes des produits forestiers et fauniques exportés, afin de garantir le financement du plan de convergence et des institutions de coopération en charge de sa mise en œuvre". Le Sommet a en outre instruit le Conseil des Ministres de prendre les mesures nécessaires en collaboration avec les Ministres en charge des finances et/ou du budget, les institutions financières sous-régionales et internationales pour la mise en place de ce fonds.

Objectif sous-régional de l'activité : Le financement des activités du SE COMIFAC est assuré de façon régulière et durable.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Les activités continues inscrites dans le plan opérationnel 2006 – 2008 sont financées à partir de 2007 à 100 % par le budget propre de la COMIFAC.

Principales étapes nationales à franchir : Mener une étude de faisabilité (Cf. expérience CEMAC et CEEAC) / Aménager les législations nationales pour faciliter les mécanismes de mise en œuvre

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Mener l'étude selon les TdR établies ;
- Valider les recommandations par un Conseil des Ministres ;
- Mettre en œuvre le mécanisme de financement.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
Début 2006	Validation conseil des Ministres
A partir de 2007	Mise en œuvre

Responsable principal de l'exécution: SE COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: sans coûts spécifiques

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
France		
CARPE		Financement

Observations : Activité en cours, pour plus de détails voir TdR « Etude sur le mécanisme autonome de financement »

Voir aussi activité 9.2

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 9.4
Axe stratégique	Développement des mécanismes de financement	
Composante		
Activité convergente sous-régionale	Promouvoir un partenariat avec le secteur privé pour promouvoir le commerce international des produits forestiers d'Afrique centrale	

Contexte et problématique : Les produits forestier de la sous région font fasse à une concurrence internationale, notamment des autres régions tropicales.

La communauté internationale est profondément préoccupés par la dégradation des ressources forestières du fait notamment des violations des législations sur les forêts et aux infractions dans ce domaine ; c'est le contexte dans lequel les pays d'Afrique ont adopté lors de la CONFERENCE MINISTERIELLE SUR L'APPLICATION DES LEGISLATIONS FORESTIERES ET LA GOUVERNANCE EN AFRIQUE (AFLEG) du 13-16 Octobre, 2003, Yaoundé, Cameroun, une DECLARATION MINISTERIELLE demandant entre autres: d'explorer les voies et moyens de prouver la légalité et la durabilité des produits forestiers pour encourager la confiance des marchés consommateurs, améliorer le commerce légal et assurer un meilleur profit financier pour les pays producteurs et d'inviter des représentants du secteur privé et d'ONG à constituer des groupes consultatifs qui dispenseront une guidance à des task-forces régionales.

Objectif sous-régional de l'activité : Valoriser économiquement de façon optimale les ressources forestières de la sous région.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Accord dans la sous région entre le secteur public et privé organisé concernant les modalités d'attestation de légalité ; Accord Volontaire Partenariat (A)FLEG(T) entre la sous région et l'UE.

Principales étapes nationales à franchir : Sensibiliser les groupements professionnels / Etablir un mécanisme de contribution.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Former / rendre fonctionnel une task-force AFLEG sous régionale
- Analyser les expériences nationales existantes
- S'accorder sur une démarche sous régionale (système de traçabilité)
- Adopter une démarche sous régionale (système de traçabilité)
- Evaluer l'avancement de la mise en œuvre de la démarche.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
Début 2006	Task-force établie
Mi 2006	Définition de la démarche
2007 - 2008	Suivi de la mise en œuvre ; rapport d'évaluation

Responsable principal de l'exécution : **CEFDHAC**

Estimation des coûts au niveau sous-régional: **150 MFcfa**

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
GTZ		
CIFOR	Expertise technique	
CARPE		Financement

Observations : Processus (A)FLEG(T) ; Voir activités 5.2

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 9.5
Axe stratégique	Développement des mécanismes de financement	
Composante		
Activité convergente sous-régionale	Promouvoir la création des trust funds (fonds fiduciaire) au niveau national et sous-régional	

Contexte et problématique : Reconnaissant la nécessité de diversifier et de renforcer le financement à long terme des activités de conservation au sein de la sous région, les autorités gouvernementales ainsi que plusieurs partenaires ont identifié la possibilité de créer des fonds fiduciaires pour l'environnement. La création de fonds fiduciaire pour le financement des aires protégées nationales et transfrontalières est également une des recommandations de l' « Etude de faisabilité sur les mécanismes de financement pour la conservation et la gestion durable des forêts d'Afrique Centrale » préparée à la demande de la première COMIFAC et validée par la deuxième COMIFAC en juin 2002. En outre, un certain nombre de bailleurs du secteur public et privé ont marqué un intérêt à contribuer au financement d'aires protégées à travers des fonds fiduciaires. Actuellement la création d'un fonds fiduciaire pour le TNS est en voie d'aboutissement et les démarches par rapport à la mise en place d'un fonds fiduciaire TRIDOM sont engagées.

Objectif sous-régional de l'activité : Assurer le financement durable et concerté des aires protégées prioritaires nationales et transfrontalières dans la sous région.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Au moins deux fonds fiduciaires ont été créés et sont fonctionnels.

Principales étapes nationales à franchir : Aménager la législation nationale pour permettre la création et l'utilisation de trusts funds / Mobiliser des ressources et signer les conventions nécessaires / Préparer les dossiers de projets devant être financés par les trusts funds

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Finaliser la création des fonds fiduciaires TNS et TRIDOM ;
- Evaluer les possibilités futures en rapport avec la création de fondations et le placement des fonds dans la sous région.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	TNS
2008	TRIDOM

Responsable principal de l'exécution: RAPAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 50 MFcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
GTZ		
Alliance BM / WWF		
UE		
CARPE		Financement

Observations : Voir document profil du fonds TNS décrit dans : TECHNICAL MISSION TO PROPOSE A PROFILE FOR THE SANGHA TRI-NATIONAL (TNS) TRUST FUND, Report Updated May 2005, Annexe 4

Voir activité 9.6

L'étude pour la création d'un fonds fiduciaire sous-régional a été initiée par la COMIFAC avec l'appui du GEF/PNUD et BM.

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 9.6
Axe stratégique	Développement des mécanismes de financement	
Composante		
Activité convergente sous-régionale	Développer des mécanismes novateurs de financement (puits de Carbone, protocole de Kyoto, trust funds, conversion de dettes PPTTE, etc.)	

Contexte et problématique : Dans la sous région on constate : inadéquation des ressources financières actuellement mobilisées par rapport aux besoins identifiés pour mettre en œuvre l'intégralité du Plan de Convergence ; pérennité des actions souvent limitées par les cycles des projets classiques ; insuffisance de valorisation des mécanismes novateurs disponibles. Un groupe de travail sur le financement du plan de convergence a été mis en place dans le cadre de la facilitation française du PFBC.

Objectif sous-régional de l'activité : Le financement de la mise en œuvre du plan de convergence est assuré.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Une stratégie de financement durable du plan de convergence de la COMIFAC est disponible : (i) tenant compte des priorités nationales et régionales (hiérarchisation des priorités) ; (ii) basée sur une analyse participative des ressources déjà existantes et une vision partagée des moyens supplémentaires à mobiliser («matrice de financement » / « plans d'affaires » / « consensus sur le rôle des différents acteurs » / « modalités de mise en œuvre transparentes »...); (iii) associant des mécanismes spécifiques aux différents besoins financiers identifiés.

Principales étapes nationales à franchir : Informer et sensibiliser les différents partenaires sur les mécanismes novateurs / Préparer et mettre en œuvre des programmes à financer

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Mettre en place un groupe de travail « mécanismes de financement » ;
- Renforcer les connaissances des acteurs sur les "mécanismes de financement" ;
- Assurer le suivi/évaluation continu de l'efficacité et de l'impact des mécanismes mis en place ;
- Mener les efforts de mobilisation de fonds de manière continue, en ne négligeant aucun mécanisme de financement ;
- Veiller à la promotion d'un environnement institutionnel et juridique incitatif à l'investissement privé dans le secteur forêt – environnement.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
Fin 2006	Conclusions

Responsable principal de l'exécution : SE COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 50 MFcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
Facilitation PFBC		
Alliance BM / WWF		
AFD		
CIFOR	Expertise technique	
CARPE		Financement

Observations : Activité en cours, pour plus de détails, voire les TdR du groupe de travail « mécanismes de financement » du PFBC

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 9.7
Axe stratégique	Développement des mécanismes de financement	
Composante		
Activité convergente sous-régionale	Instaurer des taxes de conversion sur les superficies forestières définitivement affectées à d'autres usages	

Contexte et problématique : La conversion définitive de certaines superficies forestières du domaine permanent pour d'autres usages ne peut pas être exclue au fur et à mesure que l'économie croît dans la sous région, objectif ultime aussi du plan de convergence. Pour permettre en même temps la réalisation de l'objectif écologique du plan de convergence (sauvegarde de la biodiversité et de la forêt du Bassin du Congo), un mécanisme de compensation sous régional (conformément au mécanisme de Kyoto et à certaines législations environnementales nationales) est envisagé, qui, alimenté par une taxe de conversion, assurera la restauration à moindres coûts et aux effets écologiques optimaux dans les zones propices de la sous région.

Objectif sous-régional de l'activité : Le taux de couverture du domaine forestier permanent est garanti tout en permettant un développement économique optimale dans la sous région.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Le principe et les modalités d'un système sous régional de compensation écologiques pour les conversions définitives de forêts ont été discutés par le forum sous régional et des recommandations sont énoncées.

Principales étapes nationales à franchir : Instaurer la taxe de conversion des superficies forestières dans les réglementations nationales Financer sur fonds de la COMIFAC des actions nationales de régénération forestière et faunique en partenariat avec l'Etat et les parties prenantes

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Promouvoir la mise en place des groupes techniques au niveau national ;
- Organiser un échange sous régional ;
- Etablir des règles claires pour les possibilités de conversion ;
- Elaborer un document de base et soumettre au forum sous régional ;
- Adopter les modalités du mécanisme.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
2008	Le débat sur le document de base est à l'ordre du jour du forum sous régional

Responsable principal de l'exécution: **CEFDHAC**

Estimation des coûts au niveau sous-régional: **50 MFcfa**

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
CARPE		Financement

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 9.8
Axe stratégique	Développement des mécanismes de financement	
Composante		
Activité convergente sous-régionale	Etablir un partenariat avec les programmes et projets d'envergure sous-régionale pour un appui à la coordination des activités du plan de convergence	

Contexte et problématique : Des activités à caractère sous régional directement ou indirectement liées au plan de convergence sont exécutées par une large gamme de programmes et de projets, dont certains opèrent au niveau sous régional. Certains de ces programmes / projets sont rattachés à des institutions / initiatives sous régionales partenaires de la COMIFAC (ECOFAC – RAPAC, SNV – CEFDHAC, Alliance BM/WWF – SE COMIFAC), d'autres n'ont pas de relations formelles au niveau institutionnel sous régional (CARPE). Pour permettre à la COMIFAC et notamment au SE COMIFAC d'assurer son rôle de coordination de la mise en œuvre du plan de convergence, il est nécessaire d'établir un système d'information, allant au-delà du cadre informel PFBC, pouvant garantir la disponibilité des informations relatives à la mise en œuvre des programmes / projets au niveau SE COMIFAC.

Objectif sous-régional de l'activité : Garantir la disponibilité et la capacité de traitement au niveau du SE COMIFAC de toutes les informations nécessaires à la coordination et au suivi de la mise en œuvre du plan de convergence.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du plan de convergence inclut les réalisations/ impacts de tous les programmes / projets à caractère sous régional à partir de 2007.

Principales étapes nationales à franchir : Informer et sensibiliser les acteurs clés / Fournir les informations pertinentes sur les programmes et projets à la COMIFAC / Collaborer avec le Secrétariat exécutif de la COMIFAC

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Identifier les projets / partenaires ayant des programmes à caractère sous régional ;
- Impliquer les projets / partenaires dans les processus d'opérationnalisation du plan de convergence ;
- Convenir sur la forme et les modalités l'implication des projets / partenaires dans le processus de suivi de la mise en œuvre du plan de convergence.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
mi-2006	Convention de collaboration signés entre SE COMIFAC et projets / programmes à caractère sous régional

Responsable principal de l'exécution : CEFDHAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: sans coûts spécifiques

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
CIFOR	Expertise technique	
CARPE		Financement

Observations : Réalisé conjointement avec l'activité 10.1

AXE STRATEGIQUE 10 / CHAPITRE 10

Coopération et partenariats

Plan d'opérations du Plan de Convergence de la COMIFAC 2006-2008

Chapitre 10

N°	Axe stratégique	Finalité	Indicateur d'impact en 2015	Hypothèse
10	Coopération et partenariats	Renforcer l'harmonisation, l'alignement, la coordination et l'effectivité des interventions des partenaires au développement	Le plan de convergence est mis en œuvre par tous les acteurs et partenaires intéressés par la gestion forestière en Afrique Centrale	Le PFBC appuie la mise en œuvre du Plan de Convergence

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 10.1
Axe stratégique	Coopération régionale et partenariats	
Composante		
Activité convergente sous-régionale	Développer des mécanismes de collaboration et de partenariat avec toutes les initiatives et organismes de coopération en matière de gestion durable des écosystèmes forestiers	

Contexte et problématique : Dans la sous-région cohabitent une multitude d'initiatives et organisations en matière de conservation et gestion durable des écosystèmes forestiers qui n'ont pas toujours des relations de travail bien établis. Un premier effort de collaboration est fait à travers le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC). De même des conventions de collaboration sont établis avec certains organismes (RAPAC, CEMAC). Afin que la COMIFAC puisse jouer efficacement son rôle de coordination elle doit systématiquement établir des mécanismes de collaboration avec les initiatives et organisations majeurs sous régionales.

Objectif sous-régional de l'activité : Améliorer la cohérence des interventions des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre du plan de convergence.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Les conventions sont signées entre la COMIFAC et les initiatives majeures.

Principales étapes nationales à franchir : Mettre en œuvre des conventions de partenariat au niveau national / Développer des partenariats spécifiques au niveau national.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Etablir une base de données des initiatives nationales et sous régionales
- Négocier sur la base du Plan de convergence opérationnalisés les apports des différentes parties prenantes sous régionales
- Elaborer et signer des accords/conventions
- Suivre la mise en œuvre des accords/conventions

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Un modèle type de convention de partenariat est élaboré et adopté

Responsable principal de l'exécution: SE COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 40 MFcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
Facilitation PFBC		
CIFOR	Expertise technique	
CARPE		Financement

Observations : Voir activité 10.2

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 10.2
Axe stratégique	Coopération régionale et partenariats	
Composante		
Activité convergente sous-régionale	Définir conjointement et mettre en œuvre les règles d'éthiques régissant la gestion technique et financière des projets et programmes cofinancés dans la sous région	

Contexte et problématique : Sous la pression des opinions publiques des pays développés, principaux bailleurs de l'aide sur ressources publiques, les dirigeants des pays riches et les signataires de la Déclaration de Paris, février 2005, ont exprimé une véritable volonté politique de voir rendre plus efficace l'aide accordée aux pays en développement ; les Etats partenaires bénéficiaires de l'aide doivent assumer la responsabilité de la conduite de leurs propres politiques de développement ; la communauté des bailleurs pourra ainsi s'aligner et programmer ses interventions en fonction des politiques définies par les Etats partenaires : avec la signature du traité COMIFAC et l'adoption du Plan de Convergence Sous Régional, les pays du Bassin du Congo ont franchie cette étape. Les membres du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) se sont engagés dès leur première réunion (Paris, janvier 2002) à améliorer la coopération dans la sous région (transferts des technologies, transparence, prise en compte des préoccupations des acteurs locaux, gestion de l'après projet). Le « Cadre de coopération des partenaires membres du PFBC » publié lors du Sommet des Chefs d'Etat de Brazzaville est une première étape.

Objectif sous-régional de l'activité : Améliorer l'appropriation, l'harmonisation, l'alignement, les résultats et la responsabilité mutuelle dans les actions d'aide.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- L'effectivité du cadre de coopération des partenaires membres du PFBC est analysée fin 2006 et des recommandations éventuelles pour son amélioration sont formulées.

Principales étapes nationales à franchir : Contribuer à la production du code d'éthique / Faire appliquer le code d'éthique par les parties prenantes.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Continuer la discussion autour du Cadre de coopération sur la base de la déclaration de Paris au sein du PFBC ;
- Recenser les accords de partenariat bilatéraux sur base de la déclaration de Paris dans le secteur forestier dans les pays membres ;
- Organiser une évaluation sur les effets du/des Cadre(s) de coopération ;
- Elaborer des recommandations sous régionales par rapport à « l'approche programme » : fixer les règles d'éthiques régissant la gestion technique et financière des projets et programmes cofinancés dans la sous région.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
Fin 2006	Recommandations disponibles
Fin 2007	Adoption des règles d'éthiques par le CBFP

Responsable principal de l'exécution: SE COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 20 MFcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
Facilitation PFBC		
CIFOR	Expertise technique	
CARPE		Financement

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 10.3
Axe stratégique	Coopération régionale et partenariats	
Activité convergente sous-régionale	Amener les parties prenantes impliquées dans la gestion des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo à s'organiser et à respecter un code de déontologie interne en harmonie avec les orientations du plan de convergence	

Contexte et problématique : Dans le souci de la mise en œuvre d'une approche holistique et participative de la gestion des ressources forestières en Afrique Centrale, il a été développé dans le cadre du plan de convergence de la COMIFAC un cadre cohérent harmonisé de travail entre les acteurs dans la sous région. Afin d'assurer la participation de tous les acteurs à la gestion des ressources forestières et à la mise en place de ce cadre formel, il est urgent de développer une démarche participative et active dans laquelle aucun acteur ne se sent exclus/marginalisé et/ou les rôles et responsabilités des différents acteurs sont définis, connus, partagés et acceptés de tous et notamment le secteur privé. Ceci est possible à travers le développement de codes de déontologie interne en harmonie avec les orientations du plan de convergence.

Objectif sous-régional de l'activité : Renforcer le partenariat dans la gestion des écosystèmes forestiers du bassin du Congo et amener les parties prenantes impliquées et/ou intéressées dans la gestion des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo à s'organiser et à respecter un code de déontologie interne en harmonie avec les orientations du plan de convergence.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Les différents réseaux de la CEFDHAC adoptent formellement leurs codes de déontologie interne ;
- Les axes d'intervention de chaque partie prenante ou groupe de parties prenantes sont connus de tous ;
- Chaque partie prenante dispose d'un mécanisme/Plan de suivi évaluation détaillé de ses activités dans le cadre du plan de convergence.

Principales étapes nationales à franchir : Faciliter l'organisation d'un réseau national d'ONG / Faire valider le code de déontologie.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Mise à contribution de la CEFDHAC et d'IFIA ;
- Appuyer les groupes (secteur privé, ONG, parlementaires) dans la préparation de leurs codes de déontologie interne ;
- Organisation des ateliers sous régionaux de validation du code de déontologie interne.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
Juin 2006	Code secteur privé disponible pour être adopté à la 6 ^{ième} CEFDHAC, 2006
Juin 2008	Code de déontologie interne finalisé : ONG, parlementaires

Responsable principal de l'exécution: CEFDHAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 50 MFcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
IFIA		
GTZ		
UICN	Facilitation	
CARPE		Financement

Observations : Voir activité régionale convergente 5.1.2.4 ; Possibilité de Partenariat Public Privé